

MADAGASCAR

REVUE DE PRESSE - DECEMBRE 2020

Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ Affaires nationales	1
▶ Diplomatie	8
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE	9
▶ Insécurité, dahalo, vindicte populaire	9
▶ Justice.....	10
▶ Condition carcérale.....	11
▶ Gouvernance	13
▶ Droits des femmes, violences basées sur le genre	14
▶ Université, éducation, droits de l'enfant.....	16
▶ Santé.....	17
▶ Migrations, traite	19
▶ Médias, réseaux sociaux	19
ÉCONOMIE - SOCIAL.....	19
▶ Ressources naturelles	19
▶ Environnement, foncier.....	21
▶ Le kere dans le Sud.....	23
▶ Coopération, bailleurs de fonds.....	24
▶ Economie - Social.....	25

POLITIQUE

▶ Affaires nationales

01/12 - A quelques jours de la fin de leur mandat, les sénateurs ont adopté une proposition de résolution relative à la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire qui comportera plusieurs volets. Un premier comité enquêtera sur la gestion financière du Covid-19, un second sur la dramatique mutinerie survenue dans la prison de Farafangana au mois d'août, un troisième sur une affaire d'introduction d'armes dans le pays, qui impliquerait de hauts dirigeants actuels et un dernier sur l'affaire des doublons dans la liste électorale. Les élus se disent prêts à transmettre à leurs successeurs le rapport issu de ces investigations. Les sénateurs « *semblent jouer leur va-tout et foncent tête baissée dans une démarche qui a peu de chance d'aboutir. Histoire de tirer à boulets rouges sur le régime en place* », écrit Newsmada.

02/12 - Commission parlementaire de mise en accusation devant la Haute cour de Justice - Sept des douze dossiers qui lui ont été transmis à l'Assemblée nationale ont été bouclés. L'audition des témoins et des accusés dans les affaires d'abus de pouvoir, de favoritisme, de détournement des deniers publics ainsi que d'autres formes de corruption impliquant d'anciens ministres se poursuit. L'absence de certains d'entre eux durant l'étude des dossiers a constitué un blocage majeur qui a conduit au second ajournement du dépôt du rapport, lequel doit être présenté avant la fin de la session parlementaire.

Un dossier impliquant l'ancien président de la République, Hery Rajaonarimampianina, serait également entre les mains de la commission, croit savoir *Midi*. Il porterait sur l'affaire qui l'oppose à son ancien collaborateur, le franco-algérien Houcine Arfa. Une plainte déposée par la défense de ce dernier en octobre 2018 est relancée et la HCJ serait saisie à cet effet.

15/12- Report de la décision de mise en accusation devant la HCJ de Julien Reboza, ancien vice-premier ministre chargé du développement et de l'aménagement du territoire de la période de Transition.

Les faits qui lui sont reprochés ont trait à la vente de la propriété d'Etat « Villa Elisabeth » à Ivandry. Une affaire qui remonte à 2014 et mise à nue vers 2017. S'agissant d'une première dans l'histoire de l'Assemblée nationale, les débats ont porté principalement sur les procédures et la portée politique de la décision. La résolution de mise en accusation devant être adoptée à la majorité absolue, la décision a dû être reportée, le quorum n'étant pas atteint. Dans la même affaire, un ancien directeur général du service des domaines, Hasimpirena Rasolomampionona, a été incarcéré l'année dernière sans qu'aucun procès n'ait été jusqu'ici officiellement annoncé à son encontre. *Tribune* note que « le grand rendez-vous tant attendu à l'Assemblée sur la mise en accusation des anciens ministres soupçonnés de favoritisme a fait pschitt ». Les membres de la Commission de mise en accusation n'ont finalement présenté qu'un seul dossier. Outre le fait que le quorum n'ait pas été atteint, plusieurs députés ont manifesté la crainte de prendre position. Fidèle Razara Pierre et Hanitra Razafimanantsoa., élus Tim, ont fait part de sa réticence : « La vengeance politique ne doit pas gangrener le palais de la démocratie », ont-ils déclaré. Des députés n'ont pas hésité à plaider pour l'abandon des poursuites. *Newsmada* indique que parmi les dossiers envoyés par la HCJ à l'Assemblée figurent ceux d'anciens ministres devenus parlementaires. Leur dossier ne sera étudié qu'à la prochaine session parlementaire. Cette situation serait de nature à expliquer la réserve de nombreux élus.

La Vérité rappelle « qu'après Julien Reboza, une pléthore d'anciens ministres sont sur la sellette. Pour ne citer que l'ancien ministre de la santé, le Pr. Mamy Lalatiana Andriamanarivo, l'ancien ministre de l'environnement, Anthelme Ramparany ou encore l'ancienne ministre de la population Onitiana Realy. En tout, une dizaine de ministres doivent passer par la case Tsimbazaza. Reste à savoir quand les députés boucleront les dossiers de mise en accusation et quand les rapports d'enquête sur ces dossiers seront présentés en séance plénière... »

L'Express écrit : « À force d'avancer des prétextes fallacieux pour reporter à tous les coups la décision finale, les députés ont fini par avouer leur dessein. Ils ont simplement déclaré qu'ils ne souhaitent pas traduire les anciens ministres à la HCJ pour qu'ils ne fassent pas l'objet de revanche politique plus tard. Leur position était presque unanime, quelle que soit l'appartenance politique du député. La majorité absolue des députés n'a pas pu être atteinte pour que la décision soit définitive. Toujours est-il que les anciens ministres peuvent être rassurés. Au plus tôt, leur sort ne sera pas réglé avant mai 2021. Ils peuvent donc passer les fêtes de fin d'année tranquillement. Autrement dit, la HCJ est mort-née »

18/12 - HCJ : un sursis de cinq mois pour les anciens ministres concernés. Le rapport de la commission spéciale sur leur mise en accusation a été reporté à la session de mai 2021. La décision a été prise suite à l'impossibilité, à plusieurs reprises, de délibérer, faute de quorum. De nouveaux dossiers vont probablement être déposés sur le bureau de l'Assemblée d'ici cette prochaine session. Le député Honoré Tsabotokay, président de la commission, regrette le manque d'intérêt de ses pairs et la décision de la présidente de l'Assemblée nationale.

02/12 - Les organisations de la société civile espèrent que les parlementaires rectifieront le budget alloué à la lutte contre la corruption dans le cadre de la loi de finances 2020. Elles craignent le recul des efforts déjà entrepris pour éradiquer le fléau. Son montant ne représente que 0,15 % du budget général et la baisse des crédits alloués serait de 7,1 % d'une année sur l'autre. Pour la société civile la réalité contredit le slogan présidentiel « Corruption, tolérance zéro ! » Le problème affecte également les organes de contrôle des finances publiques, à l'instar de la Cour des comptes et de l'Inspection générale de l'État.

03/12 - La mise en œuvre de la réforme du système de l'état civil sur la bonne voie. Le conseil des ministres a adopté le projet de loi complétant la loi relative à l'état civil adoptée par le Parlement en 2018. Dans ce texte il est notamment indiqué : « Il est attribué à chaque personne à la naissance un numéro unique d'identification, délivré par l'État, appliqué dans tout le territoire, permettant de l'individualiser et de l'identifier (...) Cet identifiant doit figurer dans les actes d'état civil et les actes de l'administration nécessitant l'identification d'une personne. » Ce numéro unique qui sert d'identifiant servira alors à chaque citoyen, de la naissance à son décès, en passant par le mariage, de sorte de « login » permettant d'accéder à son fichier numérique et à ses informations personnelles et individuelles. Un Centre national de l'état civil et de l'identité (CNECI) verra le jour. Il assurera « la conservation, l'exploitation et la sécurisation du système informatisé de l'état civil. » Des centres d'état civil seront créés dans chaque commune pour effectuer « l'enregistrement des données civiles et l'alimentation du système informatisé de l'état civil malagasy. » Ce projet, estimé 140 millions de dollars, est financé par la Banque mondiale.

03/12 - La société civile a pu partager avec le Sénat son analyse du projet de loi de finances. Les échanges, très riches, ont duré 2h30. Ses représentants ont déploré que l'Assemblée nationale ait refusé la rencontre qui leur a été proposée avant l'adoption du texte, le 27 novembre. Ils ont lancé un appel aux députés pour qu'ils laissent la porte ouverte à une concertation en cas de deuxième lecture. Ils espèrent que le processus de concertation proposé sera adopté et renforcé lors de la prochaine législature.

04/12 - Le Sénat met la pression pour obtenir le déblocage de son budget. Le vote du projet de loi de finances est mis en jeu. Le sénateur Rafidiarison parle d'un « *ultimatum de 48 heures* » pour que les crédits soient accordés. « *Est-ce que l'étude du projet de loi de finances 2021 a encore sa raison d'être alors que la loi de finances rectificative 2020, qui a été votée par les deux, n'est pas respectée ?* », interpelle le sénateur.

11/12 - Le Sénat a adopté le projet de loi de finances en adoptant trois amendements. Le gouvernement est appelé à répartir de manière plus équitable le budget affecté aux régions, à diminuer le budget du ministère de la jeunesse et des sports (dont la très forte augmentation devait être consacrée à la construction de stades) et à affecter ces ressources aux ministères de la santé, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Les sénateurs recommandent également l'augmentation du nombre des personnels de santé et l'octroi de subventions aux écoles privées. Les sénateurs ont apporté trois amendements dont la réduction du budget du futur Sénat de 18 membres. Les crédits inscrits dans le projet de loi de finances ont été réduits et il a été proposé l'affectation de la différence à l'achat de vaccins « *pour toutes les maladies* », indique un parlementaire.

14/12 - Projet de loi de finances - L'Assemblée nationale rejette les amendements du Sénat. Les 78 députés présents ont décidé de les rejeter, estimant que les modifications apportées ne seraient pas conformes à la politique générale de l'État. Le texte devrait revenir au Sénat en deuxième lecture. En cas de non-adoption avant la clôture de la session, il peut être mis en vigueur par voie d'ordonnance en y incluant un ou plusieurs des amendements adoptés par les deux assemblées.

17/12 - Les sénateurs ont mis fin au ping-pong sur la loi de finances. Ils ont adopté sans amendements le projet de texte budgétaire en 2^e lecture. L'adoption a été acquise par 22 voix contre 16. Le budget du futur Sénat est rétabli à 23 milliards Ar. « *C'est la décision de la majorité qui l'emporte dans l'intérêt de notre pays* », a expliqué Rivo Rakotovoao, président du Sénat, satisfait de mettre un terme au conflit opposant la Chambre haute à l'Assemblée.

05/12 - Le premier ministre pointe du doigt les rivalités entre forces de l'ordre. Pour *Midi*, « *l'appel du chef du gouvernement ne devrait pas laisser indifférent les hauts responsables au niveau de l'armée, de la gendarmerie et de la police. Certaines sources ont laissé entendre que ces 'rivalités', parfois malsaines, sont latentes au niveau des hauts gradés qui détiennent les commandements dans la hiérarchie militaire et risquent d'affecter les troupes.* » Les forces de l'ordre seraient elles aussi malades du corporatisme qui mine les autres branches de l'administration.

08/12 - Andry Rajoelina donne 5 semaines à chacun de ses ministres pour élaborer un plan de développement dans leur domaine respectif. Les retardataires seront écartés du gouvernement. Le chef de l'Etat veut présenter son « *Plan pour l'émergence de Madagascar* » le 10 janvier. Chaque ministre doit fixer et détailler des objectifs précis, le coût et les délais de réalisation. La présentation de ce fameux plan a pris de retard et les bailleurs de fonds s'impatientent d'en connaître le contenu, écrit *France Info*.

16/12 - La proposition de résolution portant code d'éthique et de déontologie des députés passe une nouvelle fois à la trappe. Les députés ont décidé de ne pas soumettre le texte au vote. « *L'adoption de ce type de texte a été jugée inopportune par les élus* », confie une source auprès de l'Assemblée nationale. La proposition avait été soumise par le député Djohary Lee Andrianambinina dès la session d'octobre 2019 mais n'a pas été adoptée. Elle a de nouveau été déposée durant la première session de 2020 mais n'a pas retenu l'attention des élus. Proposée une nouvelle fois au cours de la session qui a démarré en octobre, son adoption a été plusieurs fois ajournée avant d'être reportée à la session de mai 2021.

02/12 - Le Conseil international de musées à Madagascar (ICOM) sollicite le retour au pays de tout le patrimoine national encore bloqué à l'étranger. « *L'Etat pourrait mettre en place une plateforme ou une commission dédiée pour discuter des possibilités de retour de ces biens à Madagascar, incluant les autorités compétentes, les experts en patrimoine locaux ainsi qu'international* », suggèrent ses responsables. « *Nous espérons que la France tiendra parole concernant la restitution des biens culturels africains, aujourd'hui entreposés dans les musées français. En tout cas, elle a récemment restitué les leurs au Bénin et au Sénégal* », ajoutent-ils. Pour faciliter cette restitution, l'ICOM conseille la signature de la Convention d'Unidroit sur les biens culturels volés ou illicitement exportés de 1995. « *L'adhésion à cette convention nous aidera beaucoup* », soulignent les experts.

09/12 - La robe de la princesse Ramisindrazana et une multitude de souvenirs de la reine Ravalomanana III et de l'ancienne famille royale, mis aux enchères à Londres, ont été acquis par le gouvernement malgache pour près de 47 500 euros. Cet ensemble de souvenirs avait été rassemblé par Clara Herbert. Fidèle dame de compagnie de la jeune souveraine, cette Irlandaise l'accompagna, ainsi que les membres de la famille royale, en exil à la Réunion en 1897. C'est un descendant de Clara Herbert, qui ayant retrouvé

l'ensemble à l'occasion d'un déménagement, l'a proposé à la maison de vente Kerry Taylor. « *Madagascar attache une grande importance à l'acquisition de ces objets royaux dans le cadre de la réappropriation de l'histoire nationale et du patrimoine culturel malgaches* », a déclaré Andry Rajoelina. Ils seront installés dans le Palais de la Reine récemment rouvert et restauré, avec la couronne du dais de Ranavalona III, rapatrié à Madagascar le 5 novembre après avoir été exposé en France pendant plusieurs décennies. L'Anglo-Malagasy Society a aidé à trouver des fonds pour cette acquisition. Beaucoup de pièces de ce genre ont été consommées lors du tragique incendie criminel du Rova le 6 novembre 1995.

L'Express écrit : « *Situation incompréhensible. Madagascar a dû racheter les effets de sa propre reine mis en vente aux enchères à Londres. C'est juste aberrant. Comment peut-on expliquer une telle situation ? (...)* L'État malgache aurait pu s'opposer à cette vente aux enchères au lieu de consentir à racheter ses propres biens. (...) Pourquoi Kerry Taylor a décidé de procéder à la vente maintenant ? L'ordre ou l'autorisation venait de qui ? Les descendants de la reine n'ont donc aucun mot à dire dans cette affaire ? Autant de zones d'ombres qui méritent d'être éclairées étant donné que le cas pourrait se reproduire pour d'autres pièces historiques. »

17/12 - Le Parlement français a donné le feu vert à la restitution de pièces historiques au Sénégal et au Bénin, un geste pour aider à tourner la page sombre du pillage culturel sous la colonisation. Ces restitutions ont été approuvées par un vote définitif et quasi-unanime de l'Assemblée qui les entérine au nom du Parlement. Le Sénat dominé par la droite avait refusé son accord. Elles répondent à une volonté de « *renouvellement et d'approfondissement du partenariat entre la France et le continent africain* » sur le plan culturel, souhaité par Emmanuel Macron en novembre 2017 à Ouagadougou, a déclaré la ministre de la culture Roselyne Bachelot. Le texte déroge ponctuellement au caractère inaliénable des collections des musées nationaux français. Mais un « **couac** » est venu de la discrète annonce de la remise début novembre à Madagascar de la couronne qui surmontait le dais de Ranavalona III. En peine procédure parlementaire sur les restitutions au Bénin et au Sénégal, ce retour dans un autre pays a ravivé les craintes de dépouillement à répétition des collections françaises. Et relancé les accusations contre la diplomatie culturelle jugée monarchique d'Emmanuel Macron. Roselyne Bachelot, a dû souligner qu'il ne s'agissait à ce stade que d'un « *prêt* » à Madagascar, pas d'une restitution en bonne et due forme. Elle a aussi réfuté l'argument « *simplement polémique* » de « *fait du prince* », en rappelant que la demande de restitution émanait du pays concerné. Pour le député Yannick Kerlogot (LREM), Il s'agit « *d'accompagner une jeunesse africaine en quête légitime de son identité patrimoniale* », évoquant « *l'attente et l'engouement des populations concernées* ». Quelque 240 objets africains du musée du Quai Branly, suspectés d'avoir été pillés, font aujourd'hui l'objet de recherches approfondies pour déterminer l'origine de leur acquisition, a indiqué l'élu.

19/12 - Conseil du Fampihavanana Malagasy (CFM) - 9 personnes mises en cause dans les affaires politiques de 2002 à 2009 ont été amnistiées, 20 autres bénéficient d'une réparation. Les dossiers de ces 9 personnes ont été approuvés par la Cour suprême. Parmi elles, de hauts gradés proches de Didier Ratsiraka et de Marc Ravalomanana. Les 16 autres, qui font partie d'un lot de 25 demandes adressées par les commissaires de réconciliation de cette juridiction, devront encore attendre. Le CFM précise qu'il avait reçu cette année 31 demandes d'amnistie. Six d'entre elles ont dû être rejetées pour des raisons particulières. Il a également reçu 24 demandes de réparation pour perte d'emplois. Une vingtaine d'entre elles ont été accordées par la Cour suprême. Au total, 25 personnes ont déjà été amnistiées.

23/12 - Contrôle des comptes de campagne des élections législatives - La commission de contrôle du financement de la vie politique (CCFVP) a présenté son rapport. Selon ses explications, seules 423 listes de candidats sur 814 ont désigné un trésorier et 31 candidats sur 814 ont déposé leurs comptes au CCFVP. 43 % des dépenses sont justifiées par des pièces comptables, dont seules 35 % sont conformes aux normes d'enregistrement comptable. Les 11 candidats soutenus par la coalition pro-régime IRD ont disposé des plus gros budgets. Les 13 indépendants arrivent en seconde position, suivis par les candidats du TIM. Des fonds en provenance de la campagne de la vanille auraient profité à certains candidats mais la preuve n'a pu être apportée. La CCFVP va s'atteler maintenant aux 10 000 comptes des candidats maires et conseillers ainsi qu'à ceux des 14 listes des sénatoriales. La CCFVP a été créée en 2013 à l'initiative de l'UE, suite à la débâche de financements à laquelle avait donné lieu la campagne présidentielle. Ses moyens financiers restent limités et beaucoup reste à faire en matière de sanction des candidats récalcitrants.

24/12 - Une pluie de promotions dans l'armée. Le conseil des ministres a confirmé la promotion d'une dizaine de généraux et de contre-amiraux et celle d'une trentaine de colonels et de capitaine de vaisseaux. L'effectif de l'armée malgache est estimé à 13 500 individus, dont 12 500 dans l'armée de terre, 500 dans l'armée de l'air, et 500 dans les forces navales. La gendarmerie, est estimé à 8 100 personnes. Chaque année de nouveaux généraux sont nommés pour grossir le rang des officiers supérieurs. Une pluie d'étoiles qui commandent pourtant de moins en moins de soldats.

24/12 - Andry Rajoelina passera quelques jours sur l'île d'Ankao où il sera l'invité de l'acteur américain Tom Cruise dans ce lieu paradisiaque. L'îlot classé dans le top des cinq plus belles îles privées d'Afrique.

Son jet privé a atterri à l'aéroport d'Antsiranana. La délégation a été par la suite embarquée à bord de deux hélicoptères pour rejoindre cette île uniquement accessible par ce moyen de transport. Il est accompagné de ses trois filles et de six autres personnes. *L'Express* s'interroge sur ce que Madagascar peut attendre de cette rencontre. Des projets humanitaires pourraient être au centre de la conversation. C'est une rencontre entre deux personnalités qui s'apprécient. L'an dernier des scènes de sauvetage d'enfants sinistrés dans l'Ouest effectués par le chef de l'Etat rappelaient étrangement des séquences du film « *Mission impossible* » dont l'acteur principal est Tom Cruise. Andry Rajoelina a été organisateur de spectacles dans sa jeunesse, le contact avec les stars, il connaît. « *Mais si au Nord il y a un paradis, au Sud c'est l'enfer pour des millions de personnes frappées par la famine* », rappelle le quotidien. Tom Cruise dépensera 270 000 dollars pour passer neuf jours à Ankao.

26/12 - Hery Rajaonarimampianina a appelé les autorités à « faire cesser les poursuites et l'exclusion » à l'occasion d'un discours prononcé à l'occasion de Noël, depuis Paris où il vit depuis la fin de son mandat. Des personnalités de son parti, le HVM, ainsi que des opérateurs économiques proches de son pouvoir sont, affirme-t-il, la cible d'un acharnement judiciaire synonyme de chasse aux sorcières. Ses anciens ministres mis en cause bénéficient d'un sursis de cinq mois jusqu'à la prochaine session parlementaire pour être fixés sur leur sort, les députés n'ayant pas encore statué sur les dossiers qui leur ont été transmis. Parmi les hommes d'affaires poursuivis et actuellement incarcérés : Mbola Rajaonah, Claudine Razaimamonjy et Harry Laurent Rahajason.

28/12 - La finalisation du Plan émergence de Madagascar (PEM) est attendue pour le mois de janvier. Andry Rajoelina a accordé un délai supplémentaire aux ministres pour présenter leur plan d'action. Des programmes départementaux qui, une fois compilés, deviendront le PEM. Le chef de l'Etat ne serait pas satisfait des programmes présentés par certains ministres, à qui un sursis a donc été accordé. La pertinence du plan d'action de chaque département pourrait figurer parmi les critères d'évaluation des ministres. Annoncé comme devant être officialisé au début du second semestre, la crise avait imposé un report de cette échéance. Le PEM, qui devrait concerner tous les districts, est le cheval de bataille avec lequel l'État entend convaincre les partenaires techniques et financiers bilatéraux, multilatéraux et privés pour les deux ans à venir.

Lutte contre le coronavirus

01/12 - Prévention du Covid-19 : « les gestes barrières introuvables », constate Midi. « *Plus personne ne semble craindre le coronavirus, rejoignant les idées de départ selon lesquelles le système immunitaire des Malgaches serait plus résistant à la maladie.* » Les chiffres communiqués par le centre de commandement opérationnel ne sont plus aussi alarmants. On a tendance à penser que la crise fait partie du passé. De nombreux rassemblements de foule se sont produits ces dernières semaines, que ce soit dans le cadre sportif pour supporter l'équipe de foot des Barea, participer à des cérémonies religieuses ou accompagner des artistes dans leur tournée à travers le pays. Aucun chiffre officiel sur l'évolution de l'épidémie n'est publié depuis le 22 novembre. Certains ont tendance à croire que le virus est éliminé. Pourtant, selon *L'Express*, un bilan officiel de l'évolution de l'épidémie constate une hausse des nouveaux cas, ainsi que du nombre de décès.

03/12 - Une menace grandissante de propagation du Covid-19 plane sur la ville d'Antsiranana. 90 % des étudiants de l'université auraient été testés positifs. Le risque d'une deuxième vague de la pandémie n'est donc pas à écarter dans le Nord de la Grande île. D'autant plus que la ville se situe à proximité de Nosy Be où le transport aérien est ouvert aux pays étrangers. Des dispositions strictes ont été mises en place par les ministres de l'enseignement supérieur et de la santé publique. Selon une source locale, le nombre de cas positifs dans la région Diana, notamment à Antsiranana, Ambanja et Nosy Be, connaît une progression. Le ministre de la santé, Jean Louis Hanitrana Rakotovoao, a rappelé dans un message vidéo que la pandémie de Covid-19 est maîtrisée mais qu'elle n'est pas encore vaincue.

05/12 - Le gouverneur de la région Diana souligne que le Covid-19 est présent sur l'ensemble de la région. Les forces de l'ordre sont à nouveau très sollicitées pour faire respecter les mesures barrières, tandis que les tests continuent d'être effectués sur les cas suspects. Pour des autorités sanitaires, la ville d'Antsiranana devrait être reconfinée. La capitale du Nord n'est pas la seule ville où une hausse de nouveaux cas est constatée. Matsiatra Ambony enregistre une hausse des cas. Les centres hospitaliers universitaires à Antananarivo ont également enregistré de nouveaux cas positifs.

09/12 - Alerté par la situation à Antsiranana, le ministère de la santé décide que les patients testés positifs ne sont plus autorisés à se soigner chez eux. Ils seront contraints de rejoindre les hôpitaux afin de faciliter le traçage des contacts. Trois régions sont placées sous haute surveillance en raison de la recrudescence des cas positifs : Analamanga, Diana et Sofia. Le ministre de la santé se dit prêt à affronter une seconde vague de la pandémie. Une campagne de tests à grande échelle a été lancée auprès des 2 000 étudiants de l'université d'Antsiranana. « *Nous avons donné des médicaments comme de la vitamine C et du*

CVO aux étudiants testés positifs. Jusqu'ici nous n'avons pas constaté de cas graves. Nous n'avons recensé que des porteurs sains », a fait savoir un responsable de la santé publique du district. Les chiffres exacts des étudiants positifs n'ont pas été divulgués. Les personnes appréhendées par les forces de l'ordre pour non-respect du port de masque et des mesures sanitaires sont sanctionnées par une marche de 8 km.

14/12 - Le virus du Covid-19 circule silencieusement et tue, pendant qu'un relâchement progressif est constaté sur le respect des gestes barrières, écrit *L'Express*. Depuis la fin de la saison d'hiver, une baisse des cas a été constatée, notamment dans la région Analamanga et à Toamasina, les épices de l'épidémie depuis le mois d'août mais le nombre de porteurs du virus sous traitement augmente à nouveau, avec un taux de positivité de 10,4 % alors qu'il a toujours été compris entre 4 % et 6 %. Madagascar a procédé au déconfinement mais les gestes barrières ont été maintenus. Ces dispositifs ne semblent être que des souvenirs lointains. Beaucoup ne portent plus de masque et oublient qu'il faut respecter la distanciation sociale. Même de hauts responsables étatiques ne respectent plus ces gestes barrières. Des cas graves arrivent de manière sporadique dans les hôpitaux. Des professionnels de santé ne cachent pas leur appréhension. Le nombre de tests réalisés a fortement diminué, d'où l'incertitude quant à l'évolution réelle de la pandémie.

15/12 - « L'étrange stratégie sanitaire de Madagascar », titre *Le Monde*. Les Malgaches pourront-ils se faire vacciner contre le Covid-19 ? La question est loin d'être tranchée. Alors que les premières campagnes se mettent en place à travers le monde, les dirigeants de la Grande Ile se distinguent par leur scepticisme à l'égard de la vaccination. Le 26 novembre, la porte-parole du gouvernement, Lalatiana Rakotondrazafy Andriatongarivo, a confirmé sur RFI que son pays n'avait pas demandé à bénéficier de la « *Covax Facility* », un dispositif censé permettre aux pays à revenus faible et intermédiaire d'avoir accès aux vaccins. Madagascar, qui avait jusqu'au 7 décembre pour s'inscrire sur la liste des pays bénéficiaires, a préféré passer son tour. « *Nous attendons de voir l'efficacité du vaccin dans les pays qui l'utiliseront en premier* », a justifié la porte-parole. Des propos que s'efforce aujourd'hui de tempérer la directrice de cabinet de la présidence, Lova Hasinirina : « *Cela a été mal interprété, assure-t-elle. Nous sommes en phase d'observation. Il est important que les premiers résultats soient positifs rapidement pour que les pays reviennent à la normale. En attendant, Madagascar est ravie d'avoir un remède traditionnel pour prévenir un état d'aggravation du coronavirus et en guérir.* » Pour le moment, il n'est pas dit que la stratégie sanitaire de Madagascar repose entièrement sur le remède traditionnel, le CVO +, qu'aucune étude scientifique n'a pu démontrer l'efficacité. Mais les bailleurs de fonds s'inquiètent d'autant plus que le pays a été épinglé pour la gestion opaque des aides allouées pour pallier la crise économique provoquée par l'épidémie. « *Il est sûr que si nous avons un refus net de la part du pays d'obtenir le vaccin, cela affecterait sa crédibilité* », soupire un bailleur de fonds. « *Les Malgaches ne seront pas les seuls à ne pas être vaccinés : dans le monde un habitant sur 4 n'aura pas accès au vaccin avant 2022, la moitié des doses potentielles pour l'an prochain ayant été réservées par les pays les plus riches* », note *Francetvinfo*.

15/12 - Près de 40 % des Malgaches auraient été infectés par le Covid-19, selon une étude menée durant neuf mois par l'Institut Pasteur et le ministère de la santé, révélée par RFI. L'étude dite de « *séroprévalence chez les donneurs de sang* » a démarré en mars, date du premier cas confirmé de coronavirus sur l'île. Près de 8 000 échantillons de sang provenant de cinq centres de transfusion sanguine situés dans les plus grandes villes ont été analysés. L'étude est actuellement soumise à publication dans une revue scientifique internationale. Les scientifiques émettent l'hypothèse que le virus s'est mis à circuler plus faiblement quand 40 % au moins de la population a été infectée en atteignant ce que l'on peut appeler une immunité de groupe. Donc, contrairement à ce qui a été dit, le virus a fortement circulé dans l'île, en dépit du faible nombre de décès officiellement recensés (259). La jeunesse de la population a pu contribuer à masquer les contaminations. On comprend peut-être pourquoi l'épidémie s'est fortement ralentie mais et il faut maintenant surveiller ce taux de personnes protégées et s'assurer qu'il ne baisse pas trop, pour que ne survienne pas un rebond.

17/12 - La Banque mondiale a fait savoir qu'elle souhaite appuyer Madagascar dans la tenue d'une éventuelle campagne de vaccination. Une recommandation qui figure dans son rapport sur les perspectives économiques de Madagascar qui vient d'être publié et qui prend en compte « *les risques liés à la crise socio-économique actuelle* » mais surtout « *le risque de résurgence de la maladie comme ce qui se passe dans les pays occidentaux* ». Lesdits risques seraient importants et pourraient « *continuer à affecter les perspectives du pays* ». Il s'agirait de mettre en place « *une stratégie de dépistage et de traçage à grande échelle* » correspondant « *à la préparation d'une campagne de vaccination quand les vaccins seront disponibles* ». Propos qui ont surpris plus d'un, étant donné que le gouvernement a officiellement fait savoir qu'il ne voulait pas importer de vaccins. La Banque affirme « *être tout à fait ouverte à collaborer avec le gouvernement malgache* » et de faire bénéficier le pays du « *programme d'à peu près 12 milliards de dollars destiné aux pays en voie de développement afin de les appuyer dans la quête de vaccin* ».

28/12 - Des mesures sanitaires supplémentaires seront nécessaires pour prévenir une deuxième vague de la pandémie à Madagascar, estime la Banque mondiale. Un renforcement des capacités de dépistage

est notamment recommandé, ainsi que le déploiement de travaux préparatoires à une campagne de vaccination.

30/12 - Les partenaires techniques et financiers encouragent le pays à faire vacciner la population. « *La campagne de vaccination est incontournable si on veut développer le pays* », affirme une source. Le secteur tourisme, aux abois, risquerait de ne plus pouvoir se relever si cette campagne n'était pas réalisée. « *Quel regard vont porter les autres pays sur Madagascar si on refuse ce vaccin ? Notre système de santé est déjà très peu performant et le fait que la population ne soit pas vaccinée pourrait avoir des conséquences sur le tourisme. Personne ne voudra plus venir chez nous. Ceux qui partent pour l'étranger seront également sanctionnés* », indique un technicien. Pour les investisseurs Madagascar sera classé comme pays à risque et sans sécurité sanitaire. Pour l'instant, les dirigeants semblent vouloir attendre les résultats de la campagne mondiale de vaccination avant de prendre une décision, confiants qu'elles sont toujours dans les vertus du Covid-Organics. Pour les spécialistes, la gravité de la pandémie pour la Grande île est largement sous-évaluée du fait que les tests de dépistage sont désormais très peu nombreux et réservés aux diabétiques.

26/12 - A l'occasion de la célébration de Noël à la présidence, Andry Rajoelina est revenu sur la gestion du Covid-19. « *Contrairement à d'autres pays qui sont encore en plein combat contre cette pandémie, nous avons pu maîtriser le coronavirus* », a-t-il martelé pour rassurer la population face aux rumeurs d'un retour au confinement total. Le président a, une fois encore, défendu l'efficacité du tambavy CVO et du CVO + qui ont été utilisés, dit-il, pour vaincre la pandémie. « *Malheureusement, nous ne pouvons pas exporter ces produits pour sauver le monde* », a-t-il regretté.

28/12 - Trois nouveaux cas importés de coronavirus ont été détectés. Il pourrait s'agir de passagers des vols spéciaux reliant l'Europe à Madagascar, destiné à rapatrier les citoyens encore bloqués à l'étranger. Pour les derniers vols de rapatriement, plus d'une dizaine de cas importés ont été détectés. Cette résurgence n'est pas sans risque, d'autant plus que les passagers détectés positifs viennent de pays qui connaissent des nouvelles mutations du coronavirus, censées être plus contagieuses. Une certaine augmentation des nouveaux cas a été observée cette semaine en comparaison des deux dernières précédentes. Les régions Diana et Analamanga sont les plus touchées. Le nombre de décès ne cesse également d'augmenter.

Les élections sénatoriales du 11 décembre

09/12 - Le Kmf/Cnoe dénonce des achats de voix des grands électeurs et des pressions morales sur ces derniers. « *Des distributions d'argent aux grands électeurs ont été constatées. Des sommes d'argent ont été remises aux maires et conseillers venus assister à la campagne électorale d'une liste dans la région Alaotra Mangoro, province de Toamasina* », indique-t-il.

L'Observatoire va déployer 370 observateurs électoraux le jour du scrutin. Ils seront répartis dans 83 des 114 bureaux de vote et dans les sections de recensement et d'enregistrement des candidatures. Le Kmf/Cnoe déplore la rareté des candidatures : 14 au total pour 12 sièges. Cela démontre le déclin de la démocratie et la perte de la raison d'être des partis politiques, estime-t-il. Parmi les six ex-provinces qui tiennent lieu de circonscriptions électorales, celle de Mahajanga n'enregistre qu'une seule candidature.

Le Comité demande à l'organe électoral de « *rendre public les procès-verbaux des verbalisateurs relatifs aux dérives observées pendant le processus électoral.* » Une requête que la Ceni ne pourra pas satisfaire. « *Nous ne sommes pas tenus d'afficher les PV de verbalisation dans l'intérêt de l'ordre public* », a indiqué le rapporteur général de la Ceni, Fano Rakotondrazaka. Les PV sont envoyés aux juridictions compétentes qui devront par la suite rendre leur verdict. Le KMF/Cnoe déplore enfin le fait que les citoyens aient été mis à l'écart de la campagne électorale. « *Les candidats ne leur ont pas présenté leurs programmes alors que les citoyens sont les premiers concernés par les affaires du pays*, a-t-il fait savoir. Les candidats ont préféré s'entretenir directement avec les grands électeurs. »

17/12 - L'observatoire Safidy dénonce dans son rapport d'observation des sénatoriales des tentatives d'influence sur le vote des grands électeurs durant la campagne et le jour du scrutin. Ces pratiques illégales ont été observées sous différentes formes dont « *le regroupement des grands électeurs dans un endroit spécifique, l'organisation de réunions avec présence obligatoire des maires et des conseillers communaux ou municipaux ainsi que l'organisation de transport groupé des grands électeurs* ». L'observatoire a également constaté des activités de pré-campagne avant le délai légal. Il confirme les déclarations du Kmf/Cnoe selon il y a eu distribution d'argent aux grands électeurs. Safidy affirme que « *la neutralité des agents de l'administration n'a pas encore été acquise* ». La campagne s'est encore trop souvent effectuée en présence ou avec la participation de fonctionnaires.

12/12 - La Plateforme avec Rajoelina (IRD) en tête dans les 6 ex-provinces, suivis de près par les candidats du parti MMM de Hajo Andrianainarivelo, là où ce parti a présenté des candidats, à Antananarivo et Toamasina. Les indépendants font pâle figure. Boycotté par les opposants, ce scrutin a permis de mesurer le

poids des formations qui soutiennent le pouvoir. Le MMM pourrait voir sa présence renforcée au sein de l'exécutif. Les résultats définitifs seront proclamés par la HCC le 7 janvier, ouvrant la voie à un possible remaniement ministériel qui interviendrait après l'évaluation des membres de l'équipe en place. Aucun incident majeur n'a été à déplorer lors du scrutin ouvert aux 12 465 grands électeurs.

Autant à Toamasina qu'à Antananarivo, le MMM a probablement pu s'appuyer sur le choix d'une partie des grands électeurs non-affiliés. A noter également que dans la province de Mahajanga et de Fianarantsoa, où seule la liste IRD était en lice, le raz-de-marée Orange n'a pas eu lieu. Ces déconvenues auraient, notamment, pour cause des erreurs de casting de la part de la coalition présidentielle. A Toliara II, la défaite de l'IRD serait une sanction politique pour affirmer le mécontentement des élus locaux quant à la suspension du projet « *Base Toliara* », estime *L'Express*, qui conclut : « *Bien que la vague Orange soit bien partie pour dominer de la tête et des épaules le Sénat, les résultats du scrutin du 11 décembre, sonnent comme un avertissement.* »

Le Kmf/Cnoe a noté une hausse des votes blancs et nuls et une baisse de la participation.

18/12 - L'observatoire Safidy craint que la réduction du nombre des sénateurs affaiblisse leur rôle de législateur et de défenseur des intérêts des collectivités. Il évoque une « *menace sur la représentativité* », craignant que les sénateurs élus et les sénateurs désignés ne représentent pas toute la diversité de la société. Dans sa déclaration, Safidy rappelle le motif de la réduction du nombre des sénateurs qui, selon le président de la République est « *d'ordre économique, pour servir à la construction d'infrastructures* », universitaires notamment.

24/12 - Sans surprise, Andry Rajoelina remporte les sénatoriales et a désormais la mainmise sur l'ensemble des leviers politiques. Dix sièges sur les douze ont été remportés par la plateforme avec Andry Rajoelina (IRD). Les deux sièges restants sont revenus au parti MMM de Hajo Andrianainarivelo, proche partisan d'Andry Rajoelina. Sur les 12 465 grands électeurs inscrits sur la liste électorale, 11 642 ont pris part à ce scrutin. La HCC dispose d'un délai de 15 jours à partir de la publication des résultats provisoires de la CENI pour proclamer officiellement les résultats. Les 6 autres membres qui devront compléter le Sénat seront nommés par le président de République. La nomination devra intervenir dans les 21 jours suivant la proclamation officielle des résultats par la HCC.

► Diplomatie

01/12 - La nouvelle ambassadrice de la République populaire de Chine, Guo Xiaomei, a rendu visite au ministre de la justice, Johnny Richard Andriamahefarivo. « *Les échanges et le dialogue entre les deux parties ont été très enrichissants. Nous sommes d'accord sur beaucoup de points* », a expliqué la diplomate. La coopération dans le domaine judiciaire entre les deux pays a été au cœur des discussions. Cette coopération revêt diverses formes, notamment des visites et des échanges de personnels judiciaires et des séminaires de renforcement des capacités dans le domaine judiciaire et sur les accords et traités régissant les relations entre les deux pays, rapporte *La Vérité*.

04/12 - La nouvelle ambassadrice de Chine a rencontré le président de la HCC, Jean-Eric Rakotoarisoa. Selon *Orange.mg*, l'ambassadrice a mis en avant le respect de l'Etat de droit en Chine. Son interlocuteur a fait de même pour Madagascar. Les deux parties ont convenu de partager les informations sur ce thème.

04/12 - Iles Eparses - Le ministre des affaires étrangères, Djacoba Tehindrazanarivelo, a participé à la 21e session extraordinaire du Conseil exécutif de l'UA, par visioconférence. Le Chef de la diplomatie a saisi cette occasion pour faire appel au soutien de ses pairs dans la négociation pour la restitution des îles Eparses, à la Résolution 34/91 de l'Assemblée générale des Nations unies, adoptée en décembre 1979.

08/12 - Ile Eparses - Andry Rajoelina semble prêt à s'accommoder d'un accord avec la France pour la gestion des îles Eparses. Tel est l'impression donnée dans les propos qu'il a tenu lors du 14^e Sommet extraordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA, organisé par visioconférence. Tout en renouvelant son appel au soutien de la part des pays membres et des organisations régionales du continent, il a en effet déclaré : « *Notre objectif est d'aboutir à une issue positive tenant compte des aspirations de Madagascar et de la France.* » « *L'Etat malgache acceptera-t-il une cogestion des îles Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas Da India ? C'est la question que se posent les observateurs* », note *Midi*. Pour mémoire, la deuxième rencontre de la Commission mixte qui devait se tenir en France au mois de mai n'a pas pu avoir lieu en raison de la pandémie Aucune nouvelle date n'a été arrêtée.

17/12 - Iles Eparses - La tenue de la deuxième réunion de la commission mixte sur les îles Eparses, qui doit se tenir en France, dépendra de l'évolution de la situation sanitaire dans ce pays. En attendant, le ministère des affaires étrangères suit de près les actions pouvant compromettre la poursuite des discus-

sions, a indiqué Djacoba Tehindrazanarivelo. C'est dans ce cadre que le ministère avait convoqué l'ambassadeur de France, Christophe Bouchard, pour exprimer l'opposition ferme de l'État malgache au projet de la France d'installer sur les îles Glorieuses une réserve naturelle nationale, a-t-il poursuivi.

17/12 - Restitution de biens culturels : le Sénat français veut mettre fin « aux cadeaux diplomatiques »¹. Une mission d'information du Sénat a présenté 15 propositions pour engager une réflexion pérenne sur le processus la restitution de biens culturels aux pays qui en font la demande. Un sujet sur lequel s'opposent l'exécutif et la Haute assemblée. « *Si au gré des déplacements du chef de l'Etat, quel qu'il soit, on sort des objets des collections françaises en guise de cadeau diplomatique, ou est-ce que l'on va ?* » a déclaré la sénatrice centriste, Catherine Morin-Desailly. Le principe d'inaliénabilité des collections françaises impose à l'exécutif de passer par le Parlement, via une loi d'exception, pour restituer un bien culturel à un pays qui en fait la demande. Une règle qui a été violée lors du retour à Madagascar de la couronne appartenant à la reine Ranavalona III, via une convention de dépôt passée entre les deux pays. Le seul critère du bien mal acquis est insuffisant pour les sénateurs qui préconisent d'associer des scientifiques des pays demandeurs à la mission d'inventaire des biens des collections publiques les concernant. La mission d'information s'inquiète de l'isolement de la France porteuse d'une vision universaliste des musées. Une démarche qui « *repose sur l'idée d'un art universel et le dialogue interculturel* ». « *L'idée que les œuvres d'art n'auraient de sens que dans le milieu culturel qui les a produites nie, pour ainsi dire, toute l'influence que peuvent avoir certains arts sur d'autres, à l'image de l'art africain sur l'art moderne* » note-elle. Parmi leurs propositions, les sénateurs demandent, par exemple, « *une meilleure circulation des collections publiques, y compris des œuvres d'art françaises* », « *accélérer la numérisation des collections extra-occidentales ou encore contribuer à la formation des professionnels des musées dans les pays demandeurs* ».

DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE

17/12 - Marie-Christina Kolo, jeune écoféministe, activiste du changement climatique, lauréate 2020/2021 du Prix Martine Anstett, un prix international récompensant les défenseurs des droits de l'homme². Le prix lui sera remis lors du festival international du film des droits de l'homme.

► Insécurité, dahalo, vindicte populaire

31/12 - Grogne dans les rangs des militaires affectés dans les « zones rurales prioritaires de sécurité » (ZRPS). Près de 500 éléments ont été déployés depuis 2019 pour assurer des missions de sécurisation dans quatre ZRPS : Delta à Tsaratanàna et dans le Nord, Bravo dans le Vakinankaratra, Charlie dans le Bongolava et le Menabe et Alpha à Ihosy. Selon le ministère de la défense, les résultats ont été conséquents et l'insécurité a baissé mais les retards de paiement des indemnités des hommes mobilisés noircissent le bilan de cette nouvelle stratégie. Ils sont nombreux à ne pas avoir reçu le moindre ariary depuis le début de la mission en 2019. Des primes, également promises par le chef de l'Etat, n'ont été versées qu'à une partie des effectifs. Selon *Midi*, la grogne commence alors à monter dans les rangs de la grande muette.

21/12 – L'Insécurité dans le district de Tsaratanàna prend une nouvelle forme, déplore le député Ratsimanosika Alexandre. Les vols de bovidés n'y sont plus monnaie courante mais les kidnappings se multiplient. Les dahalo ciblent les habitants qu'ils pensent avoir beaucoup d'argent. Ils ont également dans leur ligne de mire les exploitants aurifères. Dès que le bruit s'ébruite qu'un exploitant a trouvé de l'or, il est victime de menaces. Les villageois désertent le village après le repas du soir et vont dormir dans la forêt. Récemment, en pleine nuit, des dahalo ont kidnappé une femme et son enfant d'un an, en plein centre-ville. L'enseignante et sa fille ont été libérées par leurs ravisseurs après le paiement d'une rançon de 10 millions Ar. Treize suspects sont arrêtés par la gendarmerie.

¹ <https://www.publicsenat.fr/article/parlementaire/restitution-de-biens-culturels-le-senat-veut-mettre-fin-aux-cadeaux>

² Le prix a été créé en juin 2015 par le journaliste Frantz Vaillant à la mémoire de Martine Anstett (1969-2015), juriste spécialisée dans le droit international et qui a consacré sa vie à la défense des droits humains auprès de l'ONU (Genève et New York), puis au sein d'Amnesty International, avant de rejoindre l'Organisation internationale de la francophonie (OIF).

Selon le site de l'association, ce prix international vise à distinguer une personnalité, sans distinction d'âge, de sexe ou de religion, « parce qu'il existe dans le monde des personnalités dont le travail souvent ingrat en faveur des droits de l'homme mérite d'être encouragé »⁵.

Portrait de Marie-Christina Kolo :

Cf. Blog Justmad - <https://p7.storage.canalblog.com/74/51/448497/128257820.pdf>

<https://www.vanityfair.fr/pouvoir/politique/story/marie-christina-kolo-la-revoltee-de-madagascar/12600>

<https://www.vanityfair.fr/pouvoir/politique/articles/nouvelles-voix-podcast-marie-christina-kolo/81304> (interview - 13'25)

<https://lhebdo.mg/20/12/2019/marie-christina-kolo-le-vert-dans-lesprit/>

<https://www.koolsaina.com/video-on-a-ete-traites-de-couillons-et-de-souillures-militante-ecofeministe/>

30/12 - Marovoay - Deux dahalo ont été abattus par les gendarmes et dix autres ont été arrêtés. Il s'agit des principaux suspects d'une attaque à Tanambao Andranolava (Marovoay) qui a coûté la vie à un père de famille. 2,7 kg de feuilles de cannabis et un fusil de chasse ont également été saisis.

03/12 - La circonscription interrégionale de gendarmerie de Fianarantsoa a procédé à la destruction publique des 2 129 armes à feu saisies en 2019 et 2020. Une partie a été récupérée des mains des malfaiteurs, les autres ont été remises aux autorités par les villageois de leur plein gré. Dans le lot, 125 armes de guerre dont 51 Kalachnikov. 30 seront redistribuées aux unités de gendarmerie locales après essais techniques.

09/12 - Vangaindrano : une foule veut libérer un détenu par la force. La décision du tribunal de première instance de placer sous mandat de dépôt un suspect a créé de vives tensions. Malgré la sommation des agents pénitentiaires, les manifestants ont essayé de forcer le portail de la prison. Des renforts ont dû être envoyés pour sécuriser les lieux. Le lendemain, les manifestants, munis d'armes blanches, se sont de nouveau réunis devant la prison pour réclamer la libération du détenu. Refoulés de la zone rouge, ils ont décidé de se rendre au tribunal et au siège du district en menaçant d'incendier les locaux administratifs au cas où leur demande de liberté provisoire serait rejetée.

28/12 - La gendarmerie d'Imerintsiosika prise d'assaut par une foule en furie. Le bilan de l'affrontement est d'un mort, trois gendarmes blessés, la brigade ravagée à 50 %, cinq motos incendiées. Une centaine de gendarmes venant d'Antananarivo et d'Arivonimamo ont été dépêchés sur place pour maîtriser la foule. Pour se dégager, les forces de l'ordre ont utilisé des tirs en l'air et des bombes lacrymogènes. Un communiqué officiel confirme qu'ils ont même reçu l'ordre de tirer à balles réelles en cas de besoin. La population dénonce une intervention arbitraire des gendarmes et les accuse d'avoir tiré à bout portant sur un innocent, ce que nie la gendarmerie, qui fournit une autre version. Il s'agit selon elle d'un individu ayant participé à une attaque au centre-ville, avec lequel une course-poursuite s'est engagée avec les forces de l'ordre. Dans sa fuite l'individu aurait fait une chute mortelle. Six individus soupçonnés d'avoir participé à cette attaque ont été arrêtés. *Midi* indique qu'Imerintsiosika est actuellement considérée comme une ville stratégique sur le plan politique. Et ce après la décision d'Andry Rajoelina d'y implanter la nouvelle ville Tanamasoandro. Des observateurs auraient évoqué la thèse d'une déstabilisation politique.

29/12 - 18 individus auraient été obligés de se sodomiser mutuellement par des militaires sécurisant une carrière de béryl à Andilana-Nord (district d'Amparafaravola). Une émeute s'en est suivie. Un civil a été tué par balle par des militaires du 2/RM3 d'Andilamena, responsables de la sécurisation de la zone. Les individus avaient pénétré de nuit dans l'enceinte de la carrière. Les soldats, commandés par un lieutenant, les ont arrêtés et les auraient contraints à se sodomiser mutuellement, indique un témoin. « *Courroucées, d'autres personnes se sont attroupées avant de se ruer pour les sauver. L'armée a fait feu. Un homme a été frappé en pleine tête par le projectile. Sa mort a davantage poussé la foule à se déchaîner. Les militaires se sont alors enfuis dans la forêt* », rapporte la gendarmerie. Un tracteur sur lequel les militaires gardaient leurs affaires a été incendié. Leurs effets ont été calcinés avec l'engin. « *L'ordre public a été rétabli en attendant l'arrivée d'une délégation de l'OMC de la région venant d'Ambatondrazaka* », souligne la gendarmerie. Les militaires chargés de la sécurisation de la carrière auraient été menacés, ce qui les a conduits à renoncer à leur mission. Ils ont reculé face à un jet de pierres et ont tiré en l'air pour se défendre. C'est alors que l'incident s'est produit, faisant une victime.

30/12 - Bavure militaire à Amparafaravola : le ministère de la défense annonce l'ouverture d'une enquête confiée à l'Organe mixte de conception (OMC). En attendant ses résultats, « *des mesures ont déjà été prises à l'endroit de ceux qui sont impliqués dans les échauffourées* », précise le ministère. « *Des sanctions seront prises si les faits sont avérés* », ajoute son communiqué. Cette affaire est survenue quelques jours seulement après les incidents qui se sont produits à Imerintsiosika impliquant cette fois-ci des gendarmes.

► Justice

01/12 - Mutinerie à la prison de Farafangana - Le ministre de la justice donne carte blanche aux sénateurs. Johnny Richard Andriamahefarivo indique que s'ils veulent mener des investigations sur les faits qui se sont déroulés, à savoir l'évasion d'environ 80 détenus, le vol d'armes et les troubles qui s'ensuivent, la poursuite des évadés et les 23 morts durant les échauffourées, cela permettra de clarifier les faits sur cet épisode dramatique de l'histoire de l'administration pénitentiaire. Les 48 détenus qui ont été repris par les forces de l'ordre ont été jugés. 17 mutins sont toujours recherchés.

05/12 - La 3e demande de liberté provisoire de Harry Laurent Rahajason alias Rolly Mercia rejetée. Le dossier est actuellement au niveau de la Cour d'appel. La saisine de la juridiction de second degré fait suite à

sa condamnation à 3 ans et 8 mois d'emprisonnement ferme rendue par le tribunal d'Antananarivo le 14 octobre, après trois mois de détention préventive. L'ancien journaliste et ancien ministre et quatre autres personnes ont été condamnées à la même peine d'emprisonnement pour complicité dans l'affaire d'attroupement illégal, incitation à la haine du gouvernement et atteinte à la sûreté de l'État dans le quartier d'Ambohipo pour exiger la remise en liberté du leader étudiant Berija Ravelomanantsoa. Arrêté et incarcéré pour des affaires de cybercriminalité dans lesquelles il a été accusé de diffamation et d'atteinte à la sûreté de l'État, poursuivi depuis le mois de juin et condamné à 44 mois de prison ferme le 24 septembre. Un mégaphone aurait été saisi au domicile de Rolly Mercia lors de la perquisition, et aurait constitué un mobile à sa condamnation.

10/12 - Les autorités doivent abandonner les accusations forgées de toutes pièces retenues contre un le militant écologiste Clovis Razafimalala, déclare Amnesty International³. Il comparaitra de nouveau devant le tribunal le 17 décembre. Militant bien connu luttant contre le trafic illicite de bois de rose et d'autres essences de bois, il est poursuivi pour des accusations de destruction de bâtiments publics et d'incendie volontaire, en raison de faits qui se sont déroulés en 2016 et auxquels il n'a pas participé. Clovis Razafimalala a passé 10 mois en prison entre 2016 et 2017 pour des accusations liées à ces faits, mais a finalement été acquitté après des témoignages indiquant qu'il n'avait pas participé aux faits qui lui étaient reprochés. Depuis 2016 Clovis Razafimalala est victime d'actes d'intimidation et de harcèlement des autorités, et l'affaire n'est pas classée. Dans le cadre de cette dernière tentative de poursuites, son avocat a constaté des irrégularités lors du procès, notamment le fait qu'aucun des témoins convoqués par les avocats de Clovis Razafimalala n'a été cité à comparaître et que les seuls témoins qui l'ont été étaient des témoins à charge convoqués par le ministère public. Le 9 août 2019, la Cour de cassation a rendu une décision annulant celle du tribunal de droit commun et a demandé qu'un autre jury juge de nouveau l'affaire, car les co-accusés étaient absents lors du premier procès. Clovis Razafimalala a dénoncé à maintes reprises le trafic illicite de bois précieux dans le cadre de son rôle de coordinateur de la coalition Maroantsetra Lampogno, un groupe luttant contre le trafic illicite de ressources naturelles. En 2017, son cas a été mis en avant par la campagne « *Écrire pour les droits* » d'Amnesty International et plus de 400 000 personnes dans le monde ont signé la pétition en faveur de sa libération immédiate.

18/12 - Le tribunal a décidé d'accorder à Clovis Razafimalala une liberté provisoire. Il devra comparaître à nouveau d'ici quelques mois dans le cadre d'une nouvelle procédure.

20/12 - Lakroa.mg interpelle la justice sur l'impunité dont jouissent les « spoliateurs fonciers » et s'interroge sur le respect de sa déontologie et de l'éthique. Lors d'une séance de consolidation de connaissances à Fianarantsoa, Nelly Rakotobe, formatrice à l'Enmg et présidente honoraire de la Cour suprême, a incité les juges et magistrats à se conformer aux textes. Cela permet de rester dans la légalité mais aussi dans le respect scrupuleux du code de déontologie des magistrats qui énonce, entre autres, les principes d'impartialité, d'intégrité, de compétence et de diligence. Elle a insisté sur le respect des conditions de traitement d'un dossier qui doivent être contradictoires. Il faut que toutes les parties soient présentes ou du moins consultées. L'affichage grand public est l'un des moyens pour réaliser cette condition. Le traitement d'une affaire ne doit pas être considéré comme une course où c'est le premier qui a déposé son dossier qui est gagnant. Car dans la pratique, les spoliateurs fonciers sont toujours les premiers à réunir toutes les pièces, à les déposer et obtenir le titre foncier convoité. Leur parcours est souvent accéléré grâce à l'utilisation de faux documents. L'intervenante a attiré l'attention des magistrats sur les très nombreux litiges fonciers comportant des faux et usages de faux, qui requièrent de leur part une vigilance particulière et l'application sans état d'âme du principe général de justice. En matière de conflits fonciers, les spoliateurs s'échangent des méthodes de travail et des pratiques. Il n'est pas rare de constater une collusion entre les services des domaines et des magistrats, au profit de riches demandeurs de terrains. Les exemples abondent à Marovoay, Sambava, Ihorombe, Soavinandriana... Il faut aider les magistrats à demeurer intègres et forts devant les actes et pressions des spoliateurs. L'appui des organisations de la société civile est insuffisant. Leur rôle est méconnu. Les lanceurs d'alerte sont à protéger, les journalistes spécialisés à renforcer.

► Condition carcérale

02/12 – Bien que réduites cette année, les vacances judiciaires du 23 décembre au 11 janvier auront pour effet d'accroître le taux de surpopulation carcérale. Les détentions préventives devront être prolongées. La situation porte à croire que l'accélération du traitement des dossiers à la veille des vacances judiciaires aura un impact négatif sur la qualité des jugements rendus. « *Une hypothèse difficile à écarter puisque le personnel de la justice a tendance à améliorer ses statistiques avant la fin de l'année* », écrit *La Gazette*.

³ Cf. Blog Justmad – <https://p1.storage.canalblog.com/29/87/448497/128223147.pdf>
<https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/12/madagascar-authorities-must-drop-spurious-charges-against-environmental-activist/>

11/12 - Un projet de loi visant à mettre fin au mandat de dépôt systématique est en cours d'élaboration, selon la directrice de cabinet du ministère de la justice, Raby Savatsarah. Plusieurs pistes sont à l'étude comme la possibilité de placer des présumés sous contrôle judiciaire ou de bénéficier d'une liberté sous paiement d'une caution. « *Concernant la liberté sous caution, quelques modifications doivent être apportées pour pouvoir l'appliquer. Le ministère élabore actuellement une circulaire visant à uniformiser l'application de ce principe* », indique Raby Savatsarah. Des peines comme des travaux d'intérêt général pourront remplacer le recours à l'emprisonnement pour les délits mineurs. Seront donc exclus de cette mesure les condamnés pour meurtre, viol, détournement de fonds, acte de banditisme. Les lieux de détention devraient aussi prévoir la réinsertion sociale des détenus. Des formations seront proposées aux détenus de la prison d'Antanimora qui purgent des peines de moins de six mois. Cette initiative devrait s'élargir ensuite aux autres établissements pénitentiaires.

19/12 - Mutinerie à la prison de Farafangana - Amnesty International dresse le portrait de quatre jeunes hommes qui ont perdu la vie dans la fusillade qui a fait 23 morts le 23 août. Depuis des années à Madagascar, Amnesty International et d'autres acteurs locaux alertent sur les conditions de vie inhumaines qui sont légion dans les prisons malgaches. Surpopulation carcérale, durées des incarcérations préventives qui s'éternisent, procès retardés, manque de ressources criant pour les établissements pénitentiaires, vétusté et insalubrité des bâtiments, sous-effectif du personnel pénitentiaire, ... Autant d'éléments qui poussent à bout les détenus et qui posent un très sérieux problème de sécurité.

Ces dernières années, les ONG n'ont eu de cesse de demander à ce que « *le problème des prisons* » soit une priorité du gouvernement. En vain. Le dimanche 23 août, à la prison de Farafangana, profitant de l'absence exceptionnelle d'un grand nombre de gardes pénitentiaires, les détenus provoquent une mutinerie. 88 des 336 prisonniers arrivent à s'évader, après avoir détruit une partie d'un mur d'enceinte en mauvais état. 48 sont capturés le jour même, 17 sont toujours en cavale. 23 sont abattus lors de la poursuite par les forces de l'ordre. Parmi les détenus tués, plus de 70 % étaient en attente de jugement. 6 étaient condamnés. 17 n'étaient encore que des prévenus. Deux enquêtes ont été ouvertes. L'une, diligentée par le ministère de la justice. L'autre par la brigade criminelle de Farafangana. Depuis, le ministère de tutelle se fait discret. Les informations concernant les détenus tués sont données au compte-goutte. L'omerta règne sur leur nom, leur âge, et surtout la raison et la durée de leur détention. L'affaire dérange, clairement. Et doit être tue. « *Ne parlez-pas.* » L'ordre est intimé aux travailleurs sociaux habilités à rentrer dans la prison de ne pas commenter ou répondre aux interviews au sujet de la mutinerie. Comme un hommage à ces détenus tués, Amnesty International s'est rendu sur place pour tenter de dresser le portrait de 4 de ces jeunes hommes qui ont perdu brutalement la vie le 23 août dernier⁴.

29/12 - Mutinerie à la prison de Farafangana : le HCDDDED estime que l'évasion a été minutieusement préparée. Dans le rapport de sa mission d'enquête dépêchée sur les lieux il est indiqué « *la présence de blocs de pierres issues de la destruction du dallage de l'établissement et qui ont servi de projectiles à l'encontre des géoliers, atteste de la bonne préparation des détenus. Ils ont choisi un dimanche pour s'évader, un jour où le nombre de garde est réduit.* » Le HCDDDED explique que la surpopulation carcérale et le sous-effectif d'agents pénitenciers constituent les facteurs qui ont incité les détenus à passer à l'acte.

26/12 - Le pape François a fait un don de 50 000 dollars au ministère de la justice afin de soutenir les détenus.

31/12 - Réinsertion professionnelle des détenus : des formations certifiantes dans les prisons. Les détenus bénéficieront d'une formation professionnelle dispensée par le ministère de l'enseignement technique. Les entreprises sont également appelées à appuyer ce projet. 30 prisonnières et 18 détenus mineurs de la prison d'Antanimora seront les premiers à en bénéficier. Dans un premier temps, des ateliers seront mis en place à Antanimora, Moramanga et Toamasina. « *Les détenus bénéficieront également d'une formation en développement personnel pour booster leur créativité et pour qu'ils puissent améliorer leurs relations avec les autres* », souligne le DG de l'administration pénitentiaire, Ranaivo Andriamaroahina.

31/12 - 175 mineurs délinquants de 9 à 18 ans, détenus des deux centres de rééducation d'Antananarivo, vont passer le nouvel an derrière les barreaux. 92 d'entre eux, dont 8 filles, se trouvent au centre de détention des mineurs de la maison centrale d'Antanimora. Les 83 restants, tous des garçons, sont au centre de rééducation d'Anjanamasina (district d'Ambohidratrimo). Plus de 60 % d'entre eux sont encore en attente de leur jugement. A Anjanamasina, 12 enfants détenus sont des « *déviants* » que leurs parents ont confié aux tribunaux des enfants pour qu'ils soient rééduqués. Selon le directeur, le nombre de cas sociaux confiés à l'établissement n'a cessé d'augmenter ces dernières années. Le vol constitue le principal chef d'inculpation

⁴ Cf. Blog Justmad - <https://p7.storage.canalblog.com/78/57/448497/128271795.pdf>
<https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/12/punished-and-killed-for-being-poor/>

des détenus mineurs des deux centres de rééducation. La faim serait le mobile du vol pour certains d'entre eux. Une situation qui s'est aggravée depuis le confinement. La majorité est libérée après 6 à 9 mois de détention. Les mineurs détenus pour viol sont condamnés à des peines de 18 mois à 5 ans.

► Gouvernance

03/12 - Un ancien DG de l'Autorité pour la protection contre les inondations de la plaine d'Antananarivo (Apipa) devant le Pôle anti-corruption (Pac). L'affaire concernerait des infractions de favoritisme et de blanchiment de capitaux perpétrées par cet ancien directeur ayant occupé le poste plusieurs années et récemment remplacé. Il aurait en outre été en charge des négociations sur le projet controversé de ville nouvelle Tana-Masoandro à Ambohitrimanjaka. Trois autres personnes sont également accusées des mêmes chefs d'inculpation.

L'ex-DG de l'Apipa, Philippe Ratelosen, a finalement été acquitté et innocenté par le Pôle anti-corruption, de même que les trois autres co-inculpés.

04/12 - Quatre employés de la Jirama en détention préventive. Neuf accusés devraient se présenter devant la barre mais seuls quatre d'entre eux étaient présents, dont l'ancien DG, Désiré Rasidy. Le juge a donné suite à la demande de report de leur avocat. Les absents devraient faire l'objet d'un mandat d'emmener.

23/12 - L'ancien directeur de la Jirama, Rasidy Désiré, condamné à quatre ans d'emprisonnement ferme par le Pôle anti-corruption. Il était accusé de favoritisme, de blanchiment de capitaux, d'enrichissement illicite et d'acceptation de paiement illicite. Les faits remontent à 2012. Trois autres personnes ont écopé de peines d'emprisonnement entre 6 mois et 2 ans ainsi que du paiement d'une amende. Des natifs de l'ex-province de Mahajanga ont vivement réagi à ce verdict, estimant que Rasidy Désiré n'est qu'un bouc émissaire. Les notables locaux dénoncent un acharnement contre les personnalités issues de cette région, citant, entre autres, les cas de l'ancienne ministre de l'éducation, Rija Andriamanana, limogée après avoir été accusée de détournements dans l'achat de bonbons, ou encore de Volahaingo Marie Thérèse, une autre ancienne ministre de l'éducation, native de Bealanana, accusée elle aussi de détournements dans l'affaire dite des « *paniers garnis* », fin 2019.

05/12 - Une affaire de malversation en cours à l'Aviation civile de Madagascar (ACM), portant sur la falsification d'attestations et de documents, détournement des droits et recettes. Plusieurs responsables sont impliqués. L'actuel DG a été déjà auditionné par le Bianco. Les responsables de la supervision de la sécurité et de la réglementation des opérations aériennes, des pilotes ainsi que des dirigeants d'une jeune compagnie aérienne privée sont également cités dans cette affaire. Les investigations ont révélé au grand jour des faits et des arrangements pouvant porter atteinte à la sécurité des passagers.

04/12 - Suspension effective de soldes de 600 agents de l'État, depuis le mois d'octobre. Les services du ministère de la fonction publique passent au peigne fin les dossiers. Près de 200 agents sont déjà passés devant le conseil de discipline. Près de 40 vont pouvoir récupérer leur poste, d'autres seront renvoyés. Parmi les agents renvoyés, certains vont devoir rembourser les soldes touchées. L'État est en train de vérifier la situation de 7 000 autres agents. Avec cet assainissement, le gouvernement espère économiser jusqu'à 11,4 milliards Ar.

11/12 - Gestion du personnel de l'administration et de la fonction publique - Lancement du logiciel *Augure 2.0*. A la suite des recommandations de la Cour des comptes, la nouvelle version de l'application prendra en compte la gestion administrative et financière des agents relevant des budgets annexes du ministère de la défense, les parlementaires et le personnel administratif des deux chambres et les agents de service auprès des collectivités décentralisées. 23 417 agents en situation irrégulière avaient été recensés en janvier 2020. Le chiffre a été ramené à 7 007. En dépit des progrès réalisés, la situation reste préoccupante. « *A l'horizon 2023, Augure permettra de faire une gestion prévisionnelle des effectifs des emplois et compétences* », annonce le directeur général des finances. Selon le DG des finances, une fois cette version du logiciel Augure installée, aucun problème de recensement des fonctionnaires ne sera plus observé.

14/12 - « Extension de l'aéroport d'Ivato : un nouveau scandale financier en vue », titre *Midi*. Alors que les travaux de construction du nouveau terminal international entrent dans leur phase finale, l'administration Rajoelina remettrait en cause le contrat de construction et d'exploitation. Des travaux jugés trop coûteux (240 millions de dollars) ayant provoqué un grave préjudice à l'Etat. Des négociations seraient en cours entre l'Etat, qui a engagé un cabinet d'avocats international, et Ravinala Airports chargé de l'exploitation des aéroports d'Ivato et de Nosy-Be. Plusieurs anomalies auraient été constatées dans le contrat de cession avec Ravinala Airports, signé durant la présidence Rajaonarimampianina. Le choix des entreprises qui ont obtenu le marché est remis en cause. Le prix de l'investissement présenté par le concessionnaire (240 millions de dollars) est considéré comme surévalué. L'Etat dénonce en outre le non-respect des principes de concession. En ce qui

concerne le régime fiscal et douanier, l'Etat se sent lésé et estime que cette infrastructure constitue une lourde perte de recettes fiscales. Une enquête judiciaire serait en cours.

16/12 - Création d'une commission d'enquête parlementaire sur le contrat de concession des aéroports d'Ivato et de Nosy Be. La décision a été prise à la suite des informations parues dans les journaux proches du pouvoir, dont le quotidien *La Vérité*, dénonçant le caractère léonin du contrat conclu par le pouvoir précédent entre l'Etat et la société Ravalala Airports et une corruption de haut niveau. Le député Seth Rajoelina a été élu président de la commission.

14/12 - Détournement de fonds à Antsirabe : 6 ans de travaux forcés pour l'ancien maire Paul Razanakolona. Placé sous mandat de dépôt depuis octobre 2019, l'ancien maire a comparu devant le Pôle anti-corruption (Pac). Accusé de détournement de deniers publics, il écope de six ans de travaux forcés. Outre l'ancien maire, les accusés étaient son adjoint et trois régisseurs. Ces derniers sont également inculpés d'abus de fonction et de faux et usage de faux documents. Deux ans de prison ferme ont été prononcés à l'encontre de l'adjoint. Les régisseurs ont été relaxés au bénéfice du doute.

19/12 - Pôle Anti-Corruption : le procès de Claudine Razaimamonjy de nouveau ajourné pour cause de procédure. Le dossier de l'opératrice économique, conseillère spéciale de l'ancien président Hery Rajaonarimampianina, porte sur des détournements de deniers publics, des faits de corruption, de favoritisme, d'abus de pouvoir et d'usurpation de fonction. Parmi les coaccusés figurent un ancien ministre des finances et du budget du temps du premier ministre Kolo Roger et un ancien directeur général du trésor qui avait prévu de briguer la magistrature suprême lors de la dernière présidentielle. Ce dernier a bénéficié d'une liberté provisoire. Claudine Razaimamonjy est retournée à la prison d'Antanimora en attendant son procès. Trois autres personnes, à savoir un ancien comptable et un ordonnateur secondaire du ministère des finances, ainsi qu'une opératrice économique proche de Claudine Razaimamonjy, sont également impliquées dans la même affaire et ont été placées sous surveillance judiciaire. Pour rappel, Claudine Razaimamonjy vient récemment d'être frappée d'une peine de 15 ans de travaux forcés et d'une amende de 500 millions Ar. pour les mêmes faits de détournement de deniers publics.

26/12 - Plus de 4,8 milliards Ar détournés au ministère de l'éducation. Six personnes placées sous mandat de dépôt. L'affaire remonte à 2018 lorsqu'un détournement sur un marché de ravitaillement en légumes de 86 écoles primaires publiques a été découvert. Deux livraisons fictives d'un montant de 70 000 et de 213 000 euros. Trois régions sont concernées : Analamanga, Vakinankaratra et Antsiranana. 22 personnes ont été déférées au parquet du Pôle anti-corruption (PAC). Trois cadres du ministère, deux fournisseurs et le soumissionnaire ont été placés sous mandat de dépôt. Il s'agit de la 3^e affaire touchant ce ministère, après celles des « *paniers garnis* » et des fameux « *bonbons sucettes* ». En juin dernier, cette dernière affaire portant sur l'achat de bonbons pour une somme de près d'1,8 million d'euros avait coûté sa place à la ministre.

29/12 - En 2020 le secrétariat d'Etat à la gendarmerie a signé 97 autorisations de poursuites à l'encontre de gendarmes impliqués dans des affaires pénales. 41 gendarmes ont été placés en détention préventive et une dizaine condamnés à une peine privative de liberté. 208 éléments ont été sanctionnés ou sont sur le point de l'être pour cette année. 84 gendarmes avaient été écroués en 2019.

► Droits des femmes, violences basées sur le genre

01/12 - Abus de pouvoir et violences : l'omerta qui entretient la corruption sexuelle. Le réseau *Malina* (« *être vigilant* » en malgache), réseau de journalistes d'investigation malgache créé en 2018, publie une enquête sur ces pratiques répandues dont les victimes sont des étudiants, de futurs médecins, de jeunes employés, des stagiaires⁵. Les bourreaux sont employeurs, professeurs, médecins réputés, personnalités haut placées, supérieurs hiérarchiques. En contrepartie d'une faveur sexuelle, ceux qui ont l'autorité peuvent changer le cours d'une vie. S'y refuser expose la victime à un cauchemar quotidien : harcèlements, violences, humiliations, échecs aux examens. S'y soumettre la plonge dans un univers de compromission, de violences psychologiques et physiques et surtout, de corruption sexuelle. En investiguant sur les faits de corruption sexuelle en milieu universitaire et professionnel, *Malina* s'est heurté à une omerta quasi-généralisée. Un silence entretenu par la peur des représailles ainsi que la honte éprouvée par les victimes en général, et le tabou lié à la violence sexuelle en particulier. « *Il est difficile pour les victimes d'en parler. Par peur de représailles, par appréhension du jugement de la société, par souci des réactions de leurs bourreaux, par crainte que la dénonciation ait de l'impact sur leur avenir, les victimes préfèrent rester dans l'ombre* », indique Mialisoa

⁵ Blog Justmad - <https://p0.storage.canalblog.com/04/19/448497/128159255.pdf>
<https://malina.mg/fr/article/corruption-sexuelle>

Randriamampianina, de Transparency International Initiative Madagascar. Le Bianco juge nécessaire la sensibilisation de masse pour lutter contre cette forme de corruption. Considérée comme une violence basée sur le genre, les victimes de la corruption sexuelle peuvent porter plainte auprès des chaînes pénales spéciales. Face à l'absence pour l'instant de structures dédiées, Faly Ralai-Manampisoa, directeur chargé de l'éducation et de la prévention au Bianco, encourage les victimes à utiliser les services de la plateforme « *I-toroka* » (« *oser dénoncer* », en malgache). « *Un système de dénonciation anonyme, sécurisé par Internet mis en place en 2019. Comme toutes les doléances de corruption, on va exploiter à bon escient et transmettre le dossier à la juridiction compétente* », explique-t-il. Aujourd'hui, il n'existe pas de juridiction spécialisée pour traiter ce type d'affaires. C'est donc devant les tribunaux pénaux que devraient être jugés ces dossiers. D'après le code pénal malgache, l'auteur de faits de corruption sexuelle encourt jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et une amende pouvant s'élever jusqu'à 10 millions Ar.

09/12 - La doyenne de la faculté de médecine d'Antananarivo, Hanta Marie Danielle Vololontiana, condamne fermement tout agissement de corruption sexuelle sur les étudiantes. Elle invite les victimes à dénoncer ces actes sur la plateforme *i-toroka* du Bianco. L'ancienne porte-parole du CCO Ivato se dit prête à collaborer à la lutte contre ce type d'agissement. Hanta Vololontiana regrette cependant la publicité faite autour de ces affaires qui discréditent l'université. Elle compte mettre en place une politique de prévention au sein de sa faculté pour prévenir et protéger les étudiantes. Si la plupart des victimes sont des étudiantes, il y a aussi des étudiants qui disent avoir subi des pressions de la part de leurs enseignantes.

10/12 - Une marche blanche a été organisée par des associations et des citoyens de Toamasina pour se dresser contre les violences basées sur le genre en général et la recrudescence des viols envers les mineurs et les femmes, en particulier.

11/12 - Violences faites aux femmes : un premier lieu d'accueil inauguré dans la capitale, à Manjakaray. Après celui de Mahamasina, la particularité de ce centre est de disposer d'espaces d'hébergement temporaire permettant de mettre les victimes en sécurité. Cette infrastructure, financée grâce au concours de la Norvège, comporte des salles dédiées aux soins psychologiques et médicaux. La ministre de la population, de la protection sociale et de la protection de la femme, Angelica Michelle Bavy, projette de créer de telles structures dans les districts. Selon la représentante de l'UNFPRA, la recrudescence dans la Grande île des violences basées sur le genre, essentiellement les viols, est très préoccupante. « *L'éradication de la violence, c'est l'affaire de tous. Arrêtons de chercher des responsables, éduquons nos enfants, signalons les violences, croyons et soutenons nos enfants, nos sœurs, nos frères quand ils disent qu'ils sont victimes. (...) Evitons ces fameux arrangements à l'amiable* », a-t-elle soutenu.

Selon une enquête de 2018, 37,7% des femmes âgées de 15 à 49 ans ont été victimes de violences physiques ou sexuelles. 41,3% des femmes âgées de 15 à 49 ans, en union ou en rupture d'union, ont subi des violences émotionnelles, physiques ou sexuelles de la part de leur partenaire intime. 14 % des femmes âgées de 15 à 49 ans ont été victimes de violences sexuelles au cours de leur vie et 32 % des violences physiques depuis l'âge de 15 ans.

19/12 - « Cette année, rien que dans la capitale, plus de 330 cas de viol, dont une douzaine perpétrés par des parents ou membres de la famille des victimes, ont été notifiés », s'est indignée la présidente de l'Assemblée nationale, Christine Razanamahasoa, qui exhorte les citoyens à dénoncer ce type de violence. Elle a également incité les autorités à s'engager davantage dans la lutte contre la consommation de drogue qui serait en forte croissance et serait à l'origine d'actes de viol.

08/12 - Madagascar se place au 84e rang sur 144 pays en matière d'inégalité de genre, rapporte le Système des Nations unies. Seulement 22 % des membres du gouvernement sont des femmes et on ne comptait que 152 femmes candidates aux législatives sur un total de 1 013.

23/12 - Le Département d'Etat américain octroie à une équipe Malgache 24.500 dollars pour le projet « Women break the silence » conduit par Marie Christina Kolo et son équipe⁶. Elle a remporté haut la main l'édition 2020 de « *Alumni Engagement Innovation Fund (AEIF)* »⁷. Le projet vise à soutenir les victimes de violence sexuelle, à combattre la stigmatisation autour des agressions sexuelles et faire connaître les lois contre la violence basée sur le genre. Le projet se concentrera sur Antananarivo, Toamasina, Ambovombe,

⁶ https://actu.orange.mg/le-departement-detat-americain-octroie-a-une-equipe-malgache-24-500-pour-le-projet-women-break-the-silence/?fbclid=IwAR0BWEsEZ6H8k20m-RcQ1_caeaZlxj8a4ni2l7tFX64x0-UCuwkzEztWhWs

⁷ AEIF est une compétition mondiale organisée par le Bureau des Affaires Éducatives et Culturelles du Département d'État américain (ECA). Marie Christina Kolo est la cinquième ancienne participante du programme d'échange originaire de Madagascar ayant remporté un prix AEIF. Parmi les précédents gagnants figurent Ketakandriana Rafitson en 2012, Mirana Razafindramboa en 2015, Adrienne Andriantsialonina en 2016 et Manoa Rakotoarison en 2018.

Fianarantsoa, Nosy Be, Mahajanga et Antsiranana. Dans cette localité de l'extrême Nord, quatre femmes sur cinq ont déjà subi des violences physiques, sexuelles, psychologiques ou économiques et ne sont que 4 % à s'être déplacées dans un commissariat de police, révèle une étude du Pnud.

Ecoféministe, entrepreneur social et activiste pour le climat, Marie Christina Kolo a été sélectionnée pour participer au programme Mandela Washington Fellow en 2017. En 2018, elle a co-fondé Ecofeminism Madagascar, une plateforme nationale qui promeut l'inclusion du genre dans les discussions sur le changement climatique. Elle a aussi fondé Green N Kool, une entreprise sociale qui travaille avec des femmes vulnérables et d'anciens travailleurs du sexe. Dans le futur, l'équipe espère créer des centres qui accueillent – et dans certains cas, abritent – les victimes de violence basée sur le genre.

31/12 - Le coronavirus a eu des impacts préoccupants sur la planification familiale. L'UNFPA et ses partenaires ont mené une enquête sur le sujet de mai à juillet 2020. L'évaluation a été faite dans 114 districts sanitaires et les 33 unités des trois ONG partenaires de l'organisme onusien. Une baisse de 57 % a été observée chez les nouveaux utilisateurs de mars à juillet par rapport à la même période en 2019. Les districts sanitaires ont rapporté la diminution de la fréquentation des hôpitaux et des centres en raison du confinement de la population. La crainte d'être contaminés, le manque de transport pour rejoindre les formations sanitaires ainsi que les ruptures de stock en contraceptifs ont été à l'origine de cette baisse de fréquentation des structures sanitaires.

► Université, éducation, droits de l'enfant

04/12 - Journée mondiale des personnes handicapées - Des écoles primaires publiques de la capitale appliquent les classes inclusives. Le ministère de l'éducation nationale travaille à leur généralisation, avec l'appui de l'Unicef qui agit dans ce sens depuis 2012 en fournissant des salles de classe accessibles ainsi que des meubles et des toilettes séparées. L'Unicef procédera bientôt à la dotation de matériels pour 4 200 enfants scolarisés dans 59 centres spécialisés.

11/12 - Le niveau de français des élèves en chute libre, selon la ministre de l'éducation, Marie Michelle Sahondrarimalala. « Il y a une régression substantielle du niveau de compétence minimale requise à Madagascar. Il est passé de 58 %, en 1998 à 18 %, de nos jours », annonce-t-elle. « Non seulement le français est la langue d'enseignement mais elle est aussi la deuxième langue officielle. Force est aussi de constater que les élèves ont aussi du mal à maîtriser la langue maternelle », s'alarme-t-elle. Une convention de partenariat a été signée avec l'ambassadeur de France, Christophe Bouchard. Le renforcement linguistique des élèves et des enseignants se fera au travers du projet « *Tremplin* » financé à hauteur de 485 600 euros et qui sera mis en œuvre jusqu'en 2022. Le programme débutera par une formation de formateurs.

29/12 - Education nationale - 8 000 postes budgétaires sont prévus pour la 7e vague de recrutement d'enseignants. Les diplômes académiques, l'ancienneté ou encore les certificats de formation pédagogique figurent parmi les critères de sélection. Les sortants de l'École normale supérieure (ENS) ainsi que ceux des Centres régionaux de l'institut national de formation pédagogique (CRINFP) ne seront pas en reste. Un quota spécifique est prévu pour les maîtres Fram âgés de plus de 45 ans qui souhaiteraient intégrer la fonction publique. Le recensement des enseignants compris dans cette catégorie d'âge est en cours. Les syndicats revendiquent la transparence dans l'établissement de la liste des enseignants à recruter. Pour le Sempama Nosy, une sélection publique s'impose pour prévenir les anomalies et éviter les erreurs commises auparavant. Le ministère compte intégrer le Bianco dans le processus de recrutement.

12/12 - Le développement de la petite enfance (DPE) est laissé pour compte, comme en attestent un certain nombre d'indicateurs portant sur les services de santé, de nutrition, d'éducation et de protection sociale des enfants en bas âge. Madagascar est le 4e pays au monde pour le taux de croissance démographique. 86 % des enfants sont nés dans la pauvreté. 42 % des enfants de moins de 5 ans souffrent d'un retard de croissance. Seul un enfant sur quatre âgé de 2 à 4 ans est pris en charge par un membre de sa famille. Seuls 15 % des enfants de 3 à 4 ans participent à un programme d'éducation de la petite enfance. Le Système des Nations unies, l'OMS, l'Unicef et la Banque mondiale apportent leur concours pour faire évoluer la situation. D'après les études économiques, l'investissement dans le DPE produit un rendement élevé : chaque dollar investi rapporterait un gain de 17 dollars grâce à l'amélioration du capital humain.

17/12 - L'Unicef incite les parlementaires à se préoccuper des droits des enfants - Trois enfants sur 4 à Madagascar souffrent de pauvreté multidimensionnelle. Face à cette situation, l'Unicef a entamé un dialogue avec l'Assemblée Nationale sur les budgets de l'Etat concernant les secteurs clés pour l'enfant : la santé, la vaccination, l'éducation, la protection sociale et l'eau-assainissement-hygiène. L'Unicef a rappelé que Madagascar a ratifié la Convention internationale sur le droit des enfants et qu'il appartient aux parlementaires de

contrôler les actions du gouvernement relatives à ce sujet mais également d'assurer le suivi de l'application de la loi de finances.

18/12 - L'Unicef plaide pour que Madagascar suive l'exemple des 60 pays qui interdisent le châtime corporel dans toute situation, que ce soit au foyer, à l'école ou dans les prisons. Les châtime corporels sont encore très pratiqués à Madagascar. Une enquête réalisée en 2018, montre que neuf enfants sur dix subissent des punitions violentes, dont 63 % sont des punitions physiques, 10 % classées sévères, les autres émotionnelles. « *Le châtime corporel est de la violence, selon l'avis de l'Unicef et d'autres acteurs des droits des enfants, y compris le Comité des droits des enfants à Genève* », souligne la cheffe de section de protection de l'enfance auprès de l'Unicef. A Madagascar, « *les parents ont un droit de correction envers leurs enfants. Les coups et blessures sont, toutefois, interdits. Il appartiendra aux juges d'apprécier si les actes des parents ont dépassé le droit de correction ou non* », indique le magistrat Honoré Rakotomanana. L'auteur d'une punition corporelle ne sera poursuivi et puni que lorsque la correction porte atteinte à l'intégrité physique ou morale de l'enfant, selon la loi sur les droits et la protection des enfants, en vigueur depuis 2007.

20/12 - La politique pénale de mise en détention systématique récemment adoptée par le ministère de la justice en matière de lutte contre la violence basée sur le genre ne se limite pas aux personnes soupçonnées de viol. Elle s'applique aussi aux parents soupçonnés d'avoir battu leurs enfants. « *S'agissant d'une loi, elle s'applique à tous sans exception* », indique le ministère dans un communiqué pour expliquer la délivrance d'un mandat de dépôt contre un père de famille soupçonné d'avoir frappé son fils. Les images d'un père de famille en train de punir son fils ont fait récemment le tour des réseaux sociaux. Les vidéos, prises à l'insu des concernés, ont suscité de nombreuses réactions, dont celles des autorités.

21/12 - A Toliara les associations de défense des droits des enfants sont sur le qui-vive. L'affaire de **pédo-criminalité** révélée mi-novembre jette une nouvelle fois une lumière crue sur des pratiques sexuelles illégales - maintes fois dénoncées - de résidents et de touristes étrangers, écrit *RFI*. Suite à la médiatisation sans cesse croissante d'affaires d'abus sur des enfants, les pouvoirs publics et personnalités influentes s'étaient mobilisés pour protester contre ces crimes. Un vent de changement semblait alors souffler sur l'île. Mais un mois et demi après, le constat est amer pour les onze jeunes victimes : parmi les vingt suspects, seuls quatre ont été placés en détention préventive et attendent leur jugement. Les autres n'ont toujours pas été interpellés malgré un mandat d'amener émis à leur rencontre. Et la récente publication d'interdiction de sortie du territoire par les autorités laisse aussi craindre la fuite à l'étranger des présumés auteurs.

21/12 - Fianarantsoa se mobilise contre les viols d'enfants. Des chauffeurs de taxi qui distribuent des brochures de sensibilisation à leurs clients, des enseignants qui évoquent le thème au cours des réunions de parents d'élèves, des entraîneurs de foot qui sensibilisent les jeunes joueurs, des particuliers qui effectuent un porte-à-porte pour parler de ce sujet sensible. De nombreuses associations civiles, confessionnelles et sportives mais aussi de simples citoyens se sont mobilisés pour participer à des activités de sensibilisation contre la recrudescence inquiétante des viols d'enfants. A l'initiative de l'association Angady regroupant des Malgaches de la diaspora basée en France, plus de 7 000 brochures ont été distribués à la population.

► Santé

02/12 - Le nombre de personnes vivant avec le VIH/Sida ne cesse d'augmenter. 35 490 personnes sont porteuses du virus, selon les estimations. 6 800 suivent actuellement des traitements contre 2 800 en 2014. « *Madagascar possède une faible prévalence de l'épidémie du VIH, estimée à 0,3 % sur une frange de la population de 15 à 49 ans* », indique le secrétaire exécutif du Conseil national de lutte contre le Sida. Malgré tout, elle présente une concentration assez importante chez les plus exposés aux risques, comme les professionnelles du sexe, les homosexuels et les consommateurs de drogues injectables. L'existence de la maladie semble être oubliée par la population et la Journée mondiale de lutte contre le Sida est passée presque inaperçue. Une hausse des contaminations a été constatée depuis le confinement, notamment dans la capitale. Antananarivo est classée « *zone rouge* » en matière d'infection, au même niveau que Toamasina et Mahajanga.

02/12 - Diminution de la couverture vaccinale suite aux mesures de confinement. Les régions Analamanga, Atsinanana, Vatovavy Fitovinany, Sava et Diana ont connu une baisse de 5 à 23 % de la couverture vaccinale de routine. Raisons de cette baisse : la crainte d'approcher les centres de santé de base et les autres formations sanitaires, la surcharge des centres de santé mobilisés contre la pandémie. Madagascar enregistre un taux de couverture nationale de 88 % alors que la norme exigée est de 95 %.

17/12 - D'après le CCOC, le budget consacré à la vaccination dans la loi de finances devrait être augmenté au lieu de diminuer : il doit baisser de 64 % en 2021 par rapport à 2020. Une situation qualifiée d'alarmante. Deux enfants de 24 à 35 mois sur 3 ne bénéficient pas de vaccination complète et deux enfants

de 12 à 23 mois sur 3 ne bénéficient pas de vaccinations de base : BCG, Polio 3, DTC3, rougeole, a-t-il indiqué.

18/12 - Achat de 45 000 flacons de vaccin antirabique. Cette quantité devrait couvrir les besoins pour deux ans et permettre la prise en charge de 10 000 à 20 000 personnes. Ce marché résulte d'un accord de financement de 4,5 milliards Ar. signé entre l'Institut Pasteur de Madagascar (IPM) et l'AFD. Le budget couvrira également l'achat des sérums et de consommables médicaux nécessaires à la prise en charge gratuite des personnes exposées. Il profitera aux trente centres antirabiques du ministère de la santé.

11/12 - Le syndicat des infirmiers et des sages-femmes tire la sonnette d'alarme par rapport au non-paiement de leurs indemnités de réquisition durant la crise sanitaire. D'après le président du syndicat, les 7 265 paramédicaux ont été réquisitionnés durant 228 jours, sans aucune indemnisation à ce jour. Une indemnité comprise entre 30 000 et 36 000 Ar par jour (7 à 8 euros.). « *Nous devons être payés tous les quinze jours au plus tard* », fait remarquer le président du syndicat, Jerisoa Ralibera. « *Une absence de reconnaissance et même une exploitation de la part de l'État* ». C'est ce qu'éprouvent de nombreux paramédicaux après des mois de dévouement pour soigner les malades. Un personnel mécontent, d'autant plus qu'il a travaillé dans des conditions précaires pendant cette période. « *Nous n'avons pas d'équipement de protection individuelle et on s'est mis en danger pendant six mois. L'État nous a fourni une fois en équipements lavables et ils ont été détériorés car on les nettoyait avec du chlore. Nous avons été obligés d'en acheter avec nos propres moyens* », raconte une infirmière dans un hôpital d'Antananarivo. « *Si l'État fait la sourde oreille, alors nous avons deux choix : porter plainte auprès du Conseil d'État ou entamer une grève* », conclut Jerisoa Ralibera.

L'insécurité que subissent les personnels en brousse ainsi que les indemnités d'éloignement figurent également parmi leurs revendications. Il a été demandé au pouvoir de sécuriser les centres de santé en y affectant des éléments des forces de l'ordre, une revendication restée sans suite alors que plusieurs agents ont succombé cette année à des actes de banditisme.

14/12 - Couverture santé universelle : Madagascar à la traîne. Alors que l'indice de couverture des services de Couverture santé universelle (CSU) est passé d'une moyenne mondiale de 45 % en 2000 à 66 % en 2017, il n'est encore que de 28 % dans la Grande île. Madagascar fait partie des pays ayant le plus de retard. Avec la situation d'extrême pauvreté persistante, les dépenses de santé sont de moins en moins accessibles. Le coût moyen des consultations est passé de 6 000 Ar à 26 000 Ar entre 2005 et 2012. Les dépenses de santé représentent 18 % du revenu mensuel des ménages. La majorité des dépenses de santé est financée par les ménages. Un financement de 45 % contre 10 % par l'État, peut-on lire dans une étude du cabinet de conseil Avahi. Le budget annuel alloué par l'État ne représente que 7,5 % du budget. L'amélioration de l'accès et de la qualité des services de santé nécessiterait un renforcement urgent des infrastructures. 76 % des centres de santé publique ne disposeraient pas d'équipement en commodité essentielle. En 2015, seuls 44 % avaient accès à l'électricité, 81 % à l'eau potable, 55 % disposaient de toilettes.

22/12 - « Madagascar a le taux de positivité le plus élevé en matière de cancers féminins », selon Marie Michelle Sahondralimalala, ministre de l'éducation nationale. La Grande île enregistre chaque année environ 18 000 nouveaux cas de cancers, d'après l'OMS, dont plus de la moitié sont des cancers du sein et du col de l'utérus, qui touchent surtout les femmes âgées de 15 à 25 ans. Les opérations de dépistage précoce sont insuffisamment développées et les adolescentes sont très exposées aux maladies sexuellement transmissibles. La fondation Akbaraly, créée en 2008, est pionnière dans la lutte contre les cancers des femmes. Elle réalise chaque année 25 000 tests de dépistage du cancer du col de l'utérus et 23 000 diagnostics précoces du cancer du sein. Plus de 100 000 femmes ont subi des tests de dépistage depuis sa création. La fondation vient de signer une convention de partenariat avec le ministère pour sensibiliser les élèves et les enseignants.

24/12 - A Madagascar, plus d'un décès sur cinq serait causé par une exposition à la pollution. Une réalité bien cachée et dont les conséquences sont les maladies respiratoires, le retard de croissance, les naissances prématurées, la malnutrition et des maladies telles que le cancer. La perturbation du développement de l'enfant est également une conséquence néfaste de la pollution de l'air. Cette dernière pouvant être attribuée à l'air ambiant mais surtout être assimilée à une pollution intérieure causée par l'utilisation de poêles à charbon. Dans la capitale, des pics de pollution sont survenus entre mi-octobre et mi-novembre, avec des taux de journaliers allant jusqu'à 190 µg/m³, soit 7,6 fois supérieur au seuil recommandé par l'OMS. Les fumées issues des feux de brousse et des briqueteries ainsi que l'inefficacité énergétique des moyens de transport et des usines en sont les principales causes. Pour pallier à cette situation une série de mesures visant à renforcer les efforts de surveillance de la qualité de l'air vont être initiées par plusieurs acteurs, sous l'égide de l'Unicef.

► Migrations, traite

05/12 - Migrations internes : le premier observatoire malgache opérationnel, avec le concours de l'OIM et du Système des Nations unies. Les flux migratoires ont connu une hausse importante ces dernières années. Ils proviennent particulièrement du Sud vers les centres urbains du pays. Un phénomène qui touche également les zones rurales de l'Ouest et du Nord-Ouest. Les dynamiques de la migration interne ont connu des changements significatifs au fil des années et ont fragilisé la cohésion sociale en se constituant comme une menace à la paix, donnant naissance à des foyers de tension et des conflits sociaux. Les migrations non maîtrisées entraînent également des conséquences néfastes sur la conservation de l'environnement. Ne disposant pas de terres ni de ressources pour vivre, les migrants se tournent vers les ressources forestières pour les exploiter et y vivre. Des milliers d'hectares de forêts sont partis en fumée dans beaucoup de régions en raison de telles pratiques. Le cas de Menabe Antimena ou d'Ankarafantsika, où des migrants ont défriché les forêts pour en faire des champs de culture de maïs, en est un parfait exemple. L'observatoire se veut être une plateforme d'échange destinée à élaborer des stratégies visant à une meilleure gestion des migrations internes. L'extension du réseau de surveillance de la pollution de l'air à l'échelle nationale est envisagée.

17/12 - Afin de limiter les conflits liés à l'accès aux ressources dans la région Menabe, l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM) a mis en place 10 comités de femmes composés des femmes locales et migrantes, afin de rapprocher ces deux communautés et renforcer le rôle des femmes dans la promotion de la paix. Cette activité a été conduite avec l'appui de l'ONG Fanoitra, dans le cadre du projet REAP financé par le Fonds des Nations unies pour la consolidation de la paix.

08/12 - Les conditions de vie des travailleurs immigrés à Maurice sont indignes. Le ministère du travail va fixer des règles pour les améliorer. Les travailleurs indiens, bengalis ou malgaches qui viennent à Maurice doivent passer leurs nuits dans des dortoirs plus ou moins insalubres, ils peuvent être jusqu'à 80 par salle sur des lits superposés. Ce sont des conditions indignes même d'une prison. Après plusieurs interventions syndicales et humanitaires, le ministère du travail a accepté de fixer des normes que les employeurs devront respecter. Ces normes de superficie et de salubrité seront imposées aux constructeurs de foyers de travailleurs qui les louent aux entreprises. Les immigrés à Maurice sont les plus pauvres des salariés, et ils sont les premières victimes de la crise économique causée par l'épidémie de Covid.

13/12 - Mariage forcé de femmes malgaches à des Chinois - Trois passeuses incarcérées Après l'arrestation le 6 décembre à Fianarantsoa de trois femmes incriminées pour leur appartenance à un réseau clandestin d'envoi de jeunes femmes malgaches en Chine où elles ont été obligées de se marier à des chinois âgés, les trois passeuses ont été jugées au Pôle anti-corruption et incarcérées à Antanimora. L'affaire avait éclaté le 7 octobre 2019 lorsque l'une des victimes qui avait rejoint la Chine en 2017, avait déposé plainte, affirmant avoir été trompée par les passeuses par le truchement de Facebook. Les victimes ont vu leur passeport confisqué, ont été séquestrées, ont subi de mauvais traitement et certaines ont été vendues faute d'avoir pu mettre au monde un enfant.

► Médias, réseaux sociaux

17/12 – Diffusion de fausse information - Le tribunal correctionnel de Toamasina a condamné l'activiste Mahery Lanto Manandafy, fils de feu Manandafy Rakotonirina, ancien poids lourd de la scène politique à 12 mois de prison ferme pour avoir confondu et annoncé sur les réseaux sociaux la mort du Dr Harrison Benesy, sénateur, alors que c'est son père qui était décédé. Le parlementaire avait porté plainte contre Mahery Lanto Manandafy pour publication de fausse information. Il avait été placé en détention le 19 juin puis remis en liberté provisoire quelques jours après. Mahery Lanto Manandafy annonce qu'il va faire appel de ce verdict. Le tribunal a finalement décidé de mettre fin aux poursuites.

ÉCONOMIE - SOCIAL

► Ressources naturelles

01/12 - L'accord de pêche entre l'UE et Madagascar est toujours au point mort. Expirée depuis décembre 2018, la licence d'exploitation de pêche dans les eaux malgaches n'a pas encore été accordée aux bateaux européens. Les négociations stagnent. La décision pour une éventuelle reprise relève désormais du gouvernement, à charge pour lui de définir les points à améliorer par rapport aux anciens accords. Le ministère de la pêche prendra ensuite le relais pour définir les aspects techniques. Parmi les points à négocier, l'augmentation des redevances et les compensations financières. Le système déclaratif utilisé précédemment devra être fiable et rendu plus transparent. Les bateaux européens pourraient être tenus de débarquer leurs prises sur la Grande île avant de pouvoir les exporter.

19/12 - L'aquaculture d'algues rouges est pratiquée par des Chinois sans autorisation dans la commune d'Ampondra, (district de Vohémar). L'autorisation d'essai a expiré depuis un an. Ils ont été tenus de régulariser leur situation en procédant à une demande d'autorisation d'exploiter auprès du ministère de la pêche, de régulariser le permis environnemental et de présenter un business plan. Ce qu'ils n'ont pas fait jusqu'ici. Ils ne paient pas de ristournes à la commune et n'ont pas de papiers en règle pour cette activité. Le directeur régional de l'agriculture et de la pêche s'est rendu sur place avec les forces de l'ordre pour exiger de l'exploitant qu'il régularise sa situation. Le ministère a exigé l'arrêt de l'activité, sans résultat à ce jour. Les Chinois ont érigé leurs installations en pleine mer, portant préjudice aux pêcheurs locaux qui souffrent également de la pollution des eaux provoquée par le séchage des algues. Craignant de perdre leur emploi, une centaine de salariés ont manifesté leur soutien à l'exploitant.

03/12 - Turtle Survival Alliance, leader mondial dans la conservation des tortues, compte plus de 24 000 tortues dans ses centres de réadaptation à Madagascar. Il s'agit essentiellement de tortues saisies, confiées aux bons soins de l'organisation, qui vient de se voir attribuée une subvention de 150 000 dollars de l'Usaid. Un soutien qui arrive à point nommé pour la Turtle Survival Alliance face à une situation financière critique. A travers plusieurs projets l'Usaid agit en faveur du renforcement des politiques contre les crimes environnementaux, plaide pour la justice environnementale, lutte contre la corruption et le trafic d'espèces sauvages. Un investissement de 45 millions de dollars.

18/12 -Trafic de tortues - « Les verdicts du tribunal sont trop cléments », selon l'AVG qui a suivi le déroulement de deux dossiers relatifs au trafic de tortues à Mahajanga et à Fianarantsoa. Le premier dossier concerne 27 tortues Radiata interceptées au domicile d'un étranger le 8 juin à Majunga, le second porte sur le transport illégal de 19 tortues dans un camion du BNGRC. Pour la première affaire, les deux inculpés ont été condamnés à 4 mois et à 1 mois de prison ferme ainsi qu'au paiement de dommages et intérêts. Dans la seconde affaire, les personnes à bord du camion du BNGRC, dont des fonctionnaires, ont été condamnés à six mois d'emprisonnement ferme et au paiement de dommages et intérêts. Des jugements qui laissent perplexe la plateforme des organisations de la société civile. Les peines minimales prévues pour ce type de délit n'ont pas été appliquées.

04/12 - La suspension des activités de « Base Toliara » depuis un an risque de provoquer le licenciement de 55 employés à l'issue de leur période de 6 mois de chômage technique. La décision de suspension a stoppé les formations professionnelles organisées pour plus de 1 000 jeunes de la région. Des activités se rapportant aux élevages de poulets, à la culture de légumes et des projets de pépinière pour les futures espèces de plantes qui recouvriront la zone se trouvent bloquées. Les activités de déplacement de tombeaux situés près des sites d'extraction sont suspendues. Les licenciements ont été confirmés. La compagnie a promis à ces salariés de les réembaucher si l'Etat donne son feu vert à la reprise des activités.

04/12 - Exploitation minière de QMM - La pollution de l'eau remise sur la table dans un rapport de la coalition « Publiez ce que vous payez » (PCQVP), dirigée par Transparency International Initiative Madagascar (TI-IM). Selon Ketakandriana Rafitson, coordinatrice générale, 52 % de la population interrogée dans les fokontany proches de l'exploitation minière puisent de l'eau servant à la cuisine et l'hygiène au niveau des eaux de surface provenant des rivières, des cours d'eaux et des ruisseaux situés autour du site. 60 % estiment que ces eaux sont de mauvaise qualité et assurent qu'elles se sont dégradées aux cours des dix dernières années. Les villageois ont constaté que la modification de la qualité de l'eau a eu un effet néfaste sur leur santé, leurs moyens de subsistance, principalement la pêche, et par conséquent sur leurs revenus. Un certain nombre d'entre eux réclament une compensation financière pour les dommages causés et la réparation des impacts induits par la pollution de l'eau. La ministre de l'environnement, Raharinirina Baomivotse Vahinala s'est récemment rendue sur le site et a rappelé à l'ordre la compagnie minière.

08/12 - Redémarrage annoncé d'Ambatovy - 263 passagers sont arrivés par des vols spéciaux. Le ministère de la santé indique les avoir tous soumis à des tests PCR. Ces passagers, en provenance d'Afrique du Sud, de Turquie, de Doha et de France, sont venus pour reprendre leur travail à la compagnie minière Ambatovy qui devrait reprendre ses activités après plusieurs mois de suspension en raison de la pandémie de Covid-19.

06/12 - La PAF de l'aéroport de Nosy Be a annoncé la découverte de 3,6 kg d'or, dissimulés dans 6 ordinateurs portables. Les ordinateurs appartenaient à des Indo-Pakistanaïes qui s'apprêtaient à embarquer à destination de Dubaï. Trois d'entre eux avaient débarqué d'un vol d'Ethiopian Airlines. Les six voyageurs et leur chauffeur malgache ont été placés en garde à vue. Selon le chef de la PAF, les trafiquants n'en seraient pas à leur coup d'essai. Les autorités suspectent l'existence d'un réseau télécommandé depuis Dubaï.

08/12 - Les orpailleurs illégaux opérant dans le noyau dur de l'aire protégée d'Andavakoera (district d'Ambilobe) ont été délogés par 50 éléments de la gendarmerie et de la police placé sous les ordres du préfet et du gouverneur de la région Diana. L'intervention faisait suite à la visite sur site de la ministre de l'environnement, Vahinala Baomiatotse Raharinirina. Des arrestations ont été menées. La réhabilitation des lieux (bouchage de centaines de trous) a été demandée urgemment.

17/12 - Filière Or - Seul 1 % des devises sont rapatriées. « Pour cette année, 1, 93 T d'or a été exportée jusqu'au mois de septembre. 3, 05 en 2018, 2,43 en 2019. Des exportations représentant 280 millions de dollars mais 1 % seulement a été rapatrié », déplore le ministre des mines et des ressources stratégiques, Fidiniavo Ravokatra. Une des raisons pour lesquelles l'État a choisi de suspendre les exportations et d'engager des réformes radicales.

La Banque centrale a commencé à acheter de l'or auprès d'opérateurs locaux pour renflouer la réserve nationale. « 250 kg seront achetés d'ici la fin de cette année. Par ailleurs, les récentes découvertes de tentatives de transport d'or outre-frontières sont le fruit du travail du gouvernement dans sa mission de sauvegarde des ressources nationales », a-t-il précisé. Il y a quelques mois, des médias étrangers ont révélé que 10 à 15 T d'or sortent de la Grande île illégalement chaque année, à destination notamment de Dubaï. L'identité des 16 opérateurs qui ont été sélectionnés pour être les partenaires de la BCM dans ce projet aurifère n'a pas jusqu'à ce jour été dévoilée, ni le prix d'achat de l'or livré, ce que déplore *Malagasynews*. Une situation qui soulève des doutes, soutient un spécialiste du secteur, alors que le gouverneur de la Banque, Henri Rabarijohn, avait promis la transparence pour toutes ces opérations. Comment dès lors s'assurer que l'or livré est par exemple déclaré au niveau du ministère des mines ? La provenance de ces produits n'est donc également pas connue.

11/12 - La compagnie minière d'Etat Kraoma en état de mort cérébrale. La structure existe toujours. Il y a toujours un DG, 500 employés, des contrats et des permis miniers valables pour du chrome, de l'or et des métaux rares. Mais rien ne bouge depuis près d'un an. Les employés n'ont pas touché de salaire depuis 12 mois. L'activité est à l'arrêt complet depuis juillet 2019. Les exportations sont interdites. Les investisseurs russes de 2018 s'estiment floués et réclament des dédommagements Tandis que des opérateurs chinois illégaux parviennent parfois à exploiter les périmètres d'or de Kraoma. Andry Rajoelina avait fait de son sauvetage une promesse de campagne. L'entreprise n'est pas citée dans la loi de finances 2021.

« Les Russes réclament du chrome en réparation. Les investisseurs russes de l'entreprise Ferrum Mining attendent toujours, avec une irritation palpable, l'exécution correcte de leur contrat avec Kraoma », écrit *Newsmada*. Ils avaient signé des documents qui leur promettaient des gisements contenant trois millions de tonnes de chrome. Or, les trois périmètres attribués n'en contiendraient pas autant. Ils attendent donc l'attribution de nouveaux périmètres, une demande non suivie d'effet.

A l'origine, le 8 août 2018, Kraoma S.A. et la société russe Ferrum Mining signaient un document initial qui actait la création de Kraoma Mining, une joint-venture pour l'exploitation de trois mines octroyant 20 % du capital et du chrome extrait à Kraoma, contre 80 % à Ferrum. La proportion a ensuite été ramenée à 70/30. Fin 2018 et début 2019, les Russes ont injecté plusieurs millions de dollars dans la co-entreprise Kraoma Mining pour du carburant, des pièces de rechanges, un groupe électrogène... et surtout pour les salaires sur plusieurs mois. Ils ont ensuite « fermé le robinet » en s'apercevant du manque de chrome dans leurs trois périmètres.

22/12 - « Actuellement, 380 000 tonnes de produits miniers destinés à l'exportation sont bloquées », indique le président de la Fédération des opérateurs miniers Malagasy (FOMM). Une mévente qui provoque la paralysie des opérateurs. Depuis 10 ans, il n'y a plus eu de délivrance de nouveaux permis miniers et depuis deux ans les renouvellements de permis ont été suspendus. Le secteur se retrouve face à une diminution du nombre d'opérateurs mais aussi à l'effritement de la demande provoquée par la crise sanitaire. Le président de la FOMM milite pour une reprise de la délivrance et du renouvellement des permis. Et ce, avant tout pour une raison économique. « Rien que le mica, par exemple, qui génère entre 2,8 milliards et 4,2 milliards Ar de flux financier, pourrait constituer une arme efficace contre le kere dans le Sud », affirme-t-il. De même pour l'exportation d'or qui pourrait être une source non négligeable de devises avec un cours qui avoisine actuellement 200 000 Ar le kilo. L'élaboration du nouveau code minier est une œuvre de longue haleine qui n'a toujours pas abouti.

► Environnement, foncier

03/12 - Les feux ravagent la biodiversité et les forêts dans le Nord. La ministre de l'environnement, Baomiatotse Vahinala Raharinirina, affirme avoir effectué un survol aérien des régions Diana et Sava et a fait le constat de la gravité de la situation : « Même constat que pour l'Est, l'Ouest ou le Sud, nos forêts sont les cibles de pressions très fortes, surtout dans les zones difficiles d'accès et autour des aires protégées. Et même ces zones de haute importance écologique ont la vie dure, malgré les mesures prises depuis la crise sanitaire », regrette-t-elle. Feux de culture, feux de pâturages, travaux de charbonnage et coupes illicites figurent parmi

les principales pressions constatées auxquelles s'ajoutent les effets du changement climatique. L'acidification des mers, dégrade en partie des forêts de mangroves.

07/12 - Aire protégée Menabe Antimena : plus d'une dizaine d'hectares de palissandre ont été incendiés pour la culture de maïs. Des groupes des migrants en provenance du Sud et fuyant le kere pratiquent une culture itinérante sur brûlis.

11/12 - Le Fonds pour l'environnement mondial accorde un financement de 4,5 millions de dollars en faveur du capital de la Fondation pour les aires protégées et la biodiversité de Madagascar (FAPBM). « A partir de 2022, les intérêts de ce fonds financeront les aires protégées du Boeny pour environ 130 000 dollars par an, couvrant ainsi 50 % de leurs charges récurrentes », a indiqué le directeur exécutif de la FAPBM. Ces aires protégées couvrent une superficie de plus de 580 000 ha. Une initiative qui arrive à point nommé face aux pratiques telles que la déforestation, les feux de forêts, les cultures itinérantes sur brûlis, la conversion des terres pour l'agriculture de subsistance ou encore l'abattage des arbres pour la production de charbon. Ces ressources permettront de financer des actions en faveur d'alternatives sociales pour la population.

09/12 - Les services météorologiques préviennent du risque d'extension du climat aride du Sud sur les trois quarts du pays dans 60 ans. « Un climat semblable à celui de l'Androy actuellement », illustre Baomiatotse Vahinala Raharinirina, ministre de l'environnement. Un climat caractérisé par une pluviométrie faible et irrégulière ainsi que de fortes chaleurs. Ce scénario catastrophe a été présenté à l'occasion de la Journée mondiale du climat. Seule une lutte déterminée contre la déforestation et la destruction de l'environnement pourrait infléchir cette tendance.

01/12 - Le député Naivo Raholdina, élu à Antananarivo, président de la commission foncière de l'Assemblée nationale, affirme subir des pressions pour des affaires d'accaparement de terrains, révèle une dépêche *Orange.mg*.

08/12 - Les îles Mitsio ont-elles été vendues ou louées ? Le Collectif Tany, le Craad-OI et la PNOSCM ont été alertés de l'existence d'un bail emphytéotique de 99 ans contracté entre un investisseur européen dans le secteur touristique et les autorités malgaches, sur Nosy Mitsio dans la région Diana⁸. Un bail emphytéotique, c'est-à-dire une location de terre pour une longue durée qui équivaut à une vente du point de vue des Malgaches car les habitants actuels ne pourront plus y vivre librement et leur descendance n'héritera pas de ces terres. Nosy Mitsio est un archipel de plus de 10 petites îles dont la plus grande porte le nom de Nosy Mitsio et abrite plus de 2 000 habitants. Leurs ancêtres d'origine Antakarana sont installés là depuis plus d'un siècle. Les habitants de Nosy Mitsio n'ont pas pu percer l'opacité qui entoure le nouveau projet. Le chef de l'Etat est appelé à révéler les clauses de cette transaction et à faire preuve de la plus grande transparence sur ce projet qui impacte directement la vie de la population locale.

23/12 - Iles Mitsio - Le ministère de l'aménagement du territoire a répondu à la lettre ouverte du Collectif Tany, du Craad-OI et de la PNOSCM⁹. Il exclut l'existence d'une transaction relative à une vente en pleine propriété ainsi que l'existence d'un bail emphytéotique sur toute l'île. Il révèle cependant que certaines parties ont fait l'objet de baux ou de cessions avant 2019 et que les procédures en cours consistent en une constatation de l'état des lieux et le suivi du respect des clauses des contrats de bail et cessions correspondants. La réponse ministérielle ne parle pas des habitants de Nosy Mitsio, alors que ceux-ci affirment que leurs démarches de demandes de titres sont bloquées depuis plusieurs mois. Ils déplorent entendre que l'acquisition de titres fonciers est désormais facilitée alors que tel n'est pas le cas pour eux. Les témoignages des habitants nous apprennent aussi que des autorités, accompagnées d'un européen, ont organisé récemment une rencontre pour leur annoncer un projet de construction d'hôtel, de bungalows, d'un aéroport et d'un port qui pourraient se situer à l'emplacement de leurs villages et lieux de vie et de travail. La question est donc de savoir si ces craintes d'expulsion sont fondées et quel avenir les décideurs réservent à la population locale. La société civile réclame des autorités qu'elles révèlent la nature de ce projet pour lequel on demande le consentement des habitants.

18/12 - Annoncé en janvier 2020, avec la signature d'un mémorandum d'entente avec le groupe arabe Elite Agro LLC d'Abu Dhabi, le projet d'exploitation de 60 000 ha dans le bas Mangoky semble au point mort. Au lendemain de la signature du mémorandum, le ministère avait pourtant précisé que le projet avait démarré. Une production annuelle de 350 000 t de riz, 200 000 t de maïs, 150 000 t de blé, 300 000 t de soja, 20 000 t de pois de cap et 30 000 t d'arachide est attendue de ce projet controversé. « Des représentants du ministère sont venus vers le mois de mars pour consulter certains des habitants sur ce projet, explique un maire. Des mesures pour la délimitation des 60 000 ha ont déjà été prises à mon avis. » *L'Express* s'interroge : « Quel sera le coût total du projet et y-a-t-il une esquisse du business plan ? » Le sujet n'a pas été abordé lors

⁸ Cf. Blog Justmad - <https://p7.storage.canalblog.com/74/06/448497/128209634.pdf>

⁹ Cf. Blog Justmad - <https://p8.storage.canalblog.com/84/70/448497/128306311.pdf>

des deux sessions parlementaires de cette année. Le projet, qui a soulevé de vives oppositions, serait suspendu, dans l'attente du vote de différentes lois sur les terrains à statut spécifique qui avait fait l'objet d'un communiqué co-signé par 40 organisations et plateformes au mois de mai. Ce communiqué exigeait que ces textes qui affecteront toutes les régions, communes et fokontany du pays fassent l'objet d'une concertation avec les citoyens, acteurs et communautés.

► Le kere dans le Sud

01/12 - 22 337 ménages issus de cinq districts des régions Androy et Anosy vont bénéficier chacun d'une aide non conditionnelle d'une valeur de 200 000 Ar. (43 euros). Ce projet, intitulé « *Toseke Vonje Aigne* », consiste en des transferts monétaires qui résultent d'un partenariat entre le ministère de l'économie et des finances et le Pnud. Les bénéficiaires sont ceux qui ont déjà bénéficié des activités de « *Cash for work* », qui ont souffert d'une décapitalisation significative suite aux deux crises sanitaires et climatique qui ont affecté ces régions. Les ménages dirigés par les femmes, monoparentaux avec de nombreux enfants en bas âge ainsi que les personnes vivant avec handicap, sont prioritaires. Le paiement s'effectue sur 28 sites répartis dans les 4 districts des régions Androy et dans le district d'Amboasary Atsimo, région Anosy. Il devrait être achevé le 10 décembre. Le PAM estime que 1,5 million de personnes – soit la moitié de la population de la région – ont besoin d'une assistance alimentaire d'urgence. En cause, trois années consécutives de sécheresse qui ont anéanti les récoltes et entravé l'accès à la nourriture, ainsi que la pandémie de Covid-19. Parmi les dix districts du sud les plus touchés, Amboasary est l'épicentre. Dans cette région, les familles parviennent à peine à rassembler suffisamment de nourriture, les mangues crues et le tamarin étant souvent leur seule source de nourriture. Une évaluation du PAM à Amboasary le mois dernier a révélé que trois enfants sur quatre avaient quitté l'école, principalement pour aider leurs parents à chercher de la nourriture.

05/12 - L'argile blanche pour contrer la faim¹⁰. Depuis des mois, une seule chose a permis à de nombreux Malgaches du Sud de survivre pendant la famine : l'argile blanche. La « *terre de survie* », comme certains l'appellent. Mélangée à du tamarin, celle-ci sert à tromper la faim. Alors qu'il n'a pas plu depuis plus d'un an, les vivres se font rares. Mêmes les cactus qui entourent les villages viennent à manquer d'eau. Pour beaucoup, l'heure n'est plus à la recherche d'une nourriture qui fait vivre mais aux moyens de remplir un ventre vide. Les enfants sont les premières victimes de ce manque de nourriture. L'échappatoire de l'argile, mélangé au tamarin, provoque des gonflements du ventre. De nombreux enfants ont les jambes grêles, les cheveux roux. Fatigués, ils se reposent sous les arbres et ne jouent plus. Les décès se compteraient par dizaines. Le PAM a déclaré qu'il ne disposait de suffisamment de fournitures que pour aider un demi-million de personnes d'ici la fin de cette année. Le Sud est au bord d'une catastrophe humanitaire, a déclaré l'agence des Nations unies. Les agriculteurs ne peuvent plus cultiver en raison du manque de pluie et ont abandonné l'élevage en raison des vols et de l'insécurité. Des villageois ont vendu leurs biens les plus élémentaires – casseroles, vêtements, cahiers d'école – pour de la nourriture. Certaines personnes abattent des arbres pour fabriquer du charbon de bois.

08/12 - Plus de 400 déplacés pris en charge à Amboasary Sud. Ils vivent essentiellement de l'agriculture et de l'élevage dans les communes voisines. La sécheresse les a poussés à migrer vers cette localité où des vivres ont été distribués par la famille aux familles vulnérables il y a quelques semaines. Le maire a pris l'initiative de créer deux centres de fortune pour les accueillir et pour leur offrir des repas chauds. Un de ces centres a été déployé dans la propriété du maire. Les repas sont achetés sur ses fonds propres. En coordination avec le centre de commandement opérationnel *kere*, mis en place depuis deux semaines, des vivres vont être alloués à la préparation de repas chauds dans trois autres communes, ce qui devrait réduire le nombre de déplacés à Amboasary Sud.

Le PAM se charge de la distribution des vivres auprès des ménages vulnérables des régions les plus touchées du Sud et du Sud-Est. L'organisme a bénéficié d'une aide de l'Usaid permettant l'acquisition de 8 330 tonnes d'aide alimentaire. L'aide, destinée à appuyer les besoins nutritionnels, est notamment composée de riz enrichi, de céréales, d'huile végétale ou encore de légumes secs. Il s'agit de rations pour près de 10 jours.

Le budget alloué au Centre de coordination opérationnelle contre le kere (CCOK) et au Centre de réhabilitation nutritionnelle et médicale (CNRM) d'Ambovombe et d'Amboasary Atsimo s'élève à près de 7 milliards Ar. Il est prévu la mise en place d'une banque alimentaire, la distribution de repas chauds à 20 000 enfants et 1 000 femmes enceintes et allaitantes, la distribution d'eau aux foyers les plus vulnérables, le versement d'une allocation d'appui en numéraire à 14 200 familles vulnérables et nécessiteuses ainsi que le suivi nutritionnel des personnes malnutries pendant une période de trois mois.

¹⁰ <https://www.boursorama.com/videos/actualites/famine-a-madagascar-l-argile-blanche-pour-remplir-le-ventre-e205b00671eb3a5aca6b4c08b5679285>

12/12 - Kere dans le Sud - 900 000 personnes en détresse alimentaire. Plus de 1,3 million de personnes sont en proie à la famine. 60 millions de dollars seraient nécessaires en urgence pour subvenir aux besoins alimentaires et médicaux de la région. Une nouvelle réunion s'est tenue avec les partenaires techniques et financiers, après celle du 19 novembre. Il a notamment été décidé de mettre en place une base de données sur l'évolution de la situation alimentaire dans le Sud qui sera gérée par le Centre de commandement opérationnel contre le kere (CCO-K) récemment créé sous la houlette du ministère de la défense. Le principal objectif serait que les personnes victimes du kere soient le plus autonomes possibles dès l'année prochaine. Lors de la réunion du 19 novembre l'État avait présenté un plan d'action visant « à éradiquer de façon effective et définitive le kere », passant par l'industrialisation du Sud, l'installation d'un système d'adduction d'eau et l'octroi de parcelles de terres cultivables et irriguées aux ménages vulnérables.

15/12 - Les Etats-Unis débloquent un crédit supplémentaire de 100 millions de dollars pour lutter contre l'insécurité alimentaire. Ce financement est destiné prioritairement à fournir des solutions à long terme dans les régions du Sud et du Sud-Est. Ces projets seront mis en œuvre par le Catholic Relief Services (CRS) et l'Adventist Development and Relief Agency (ADRA). Ils devraient toucher près de 900 000 personnes. Ces actions s'alignent avec les activités d'urgence qui sont déjà en cours, également financées par le gouvernement américain à travers le PAM et l'Unicef. Les Etats-Unis sont les premiers à avoir répondu à l'appel lancé aux partenaires techniques et financiers, réitéré lors d'une récente rencontre avec le chef de l'Etat.

17/12 - La Croix-Rouge malgache et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge se mobilisent en faveur des victimes du kere. Elles viennent en aide à 10 000 personnes souffrant de l'insécurité alimentaire et de malnutrition dans la région Anosy. Cette opération d'urgence, d'une valeur de 249 900 francs suisses, s'étale sur une période de trois mois et vient renforcer les actions humanitaires initiées par le gouvernement et d'autres organisations partenaires sur place.

31/12 - Cinq districts des régions Androy et Anosy ont été les cibles d'opérations de paiement de transfert monétaires non conditionnels initiées par le Pnud au profit de 32 000 bénéficiaires. Des activités de « cash for work » ont permis à des ménages dirigés par des femmes, des ménages monoparentaux, des ménages avec de nombreux enfants en bas âge ainsi que des personnes vivant avec un handicap, de percevoir une allocation non conditionnelle de 200 000 Ar à travers 28 sites de paiement. Il s'agit de « l'équivalent d'un 'Toseke Vonje Aigna' de 2 mois et demi, à raison de 80 000 Ar par mois, couvrant ainsi les mois de novembre, décembre et la 1ère quinzaine de janvier ». Comme l'ont noté les organismes humanitaires œuvrant dans la zone « des milliers de familles sont contraintes de vendre leur bétail. Et lorsque les temps sont durs, les ménages vendent même les ustensiles de cuisine comme les marmites ou encore la vaisselle pour pouvoir s'acheter de quoi manger. » Un phénomène massif de décapitalisation, qui plonge les familles dans une situation de vulnérabilité. Les opérations de « cash for work » ont vu le jour en 2016. Elles ont permis la réalisation de travaux permettant de doter les communautés d'infrastructures clés pour le développement (fixation de dunes, unités de transformation de cactus et de ricin, réhabilitation de pistes, création de retenues d'eau...)

► Coopération, bailleurs de fonds

01/12 - L'Usaid alloue 1,2 million de dollars pour desservir en électricité 5 200 ménages ruraux et entreprises grâce à des mini-réseaux fonctionnant principalement au solaire. Trois compagnies énergétiques sont chargées de mener à bien le projet. Ces subventions font partie d'un financement de 3 millions de dollars mis en place par les Etats-Unis pour l'accès à l'électricité sur la Grande Île. Le partenaire américain a aidé, depuis 2018, plus de 57 000 personnes à avoir accès à cette énergie. Il s'agit d'atteindre plus de 400 000 personnes d'ici 2022. Madagascar qui avait un taux d'électrification de 25,9 % en 2018, compte faire passer ce dernier à 50 % d'ici à 2023. Le taux d'électrification rurale se situe actuellement à 5 %.

12/12 - Aménagement urbain - Un financement supplémentaire de 50 millions de dollars a été approuvé par le conseil d'administration de la Banque mondiale à travers l'Association internationale de développement (IDA). Ce crédit devrait permettre de soutenir le Projet de développement intégré et résilience du grand Antananarivo (PRODUIR), lancé en mai 2018 pour une durée de 5 ans sous l'égide du ministère de l'Aménagement du territoire. Il consiste à améliorer les infrastructures de drainage et la résilience des populations face aux catastrophes naturelles dans les quartiers défavorisés d'Antananarivo et de communes périurbaines. 650 000 habitants devraient bénéficier directement des infrastructures d'évacuation des eaux et d'assainissement et du réseau routier. « Les investissements du projet dans les services essentiels d'assainissement et de gestion locale des déchets solides contribueront également à développer, à maintenir de meilleures pratiques d'hygiène et à protéger, la santé, dans le contexte lié à la pandémie du Covid-19 », déclare la représentante de la Banque mondiale.

Ce financement supplémentaire est en fait destiné à combler une partie du déficit de financement créé par la réaffectation des ressources allouées qui ont été consacrées dans l'urgence à la lutte contre la pandémie.

15/12 - Le C.A de la Banque mondiale a approuvé un crédit de 33 millions de dollars de l'Association internationale de développement (IDA) pour soutenir le projet intégré de pôles de croissance et de corridors (PIC 2.2). Le projet inclut le soutien aux entreprises des secteurs du tourisme et de l'agrobusiness, fortement impactés par la pandémie.

16/12 - L'UE, a accordé 21 millions supplémentaires à Madagascar en termes d'appui budgétaire pour 2020-2021 dans le cadre du 11e FED, a indiqué son ambassadeur, Giovanni Di Girolamo. Les 500 millions d'aides non remboursables de ce 11e FED, qui prendra fin cette année, sont déjà tous engagés mais un retard a été pris dans l'exécution des projets en raison de la pandémie. Des discussions sont engagées pour définir le contenu d'une nouvelle programmation. L'économie verte, le digital, les projets portant sur l'adaptation au changement climatique seront, entre autres, les secteurs priorités.

16/12 - Signature d'une nouvelle convention de financement entre l'AFD et l'Institut Pasteur de Madagascar dans le cadre de l'« Initiative « Covid-19-Santé en commun ». Avec cette nouvelle convention la France, premier bailleur de l'Institut Pasteur de Madagascar, renforce son soutien à cet établissement scientifique privé qui travaille au service de la sécurité sanitaire du pays. Mise en place en réponse à la pandémie, cette subvention d'un montant d'1 million d'euros permettra à l'Institut d'assurer la continuité de ses missions, notamment en matière de lutte contre la rage, malgré les bouleversements occasionnés par la pandémie.

16/12 - 5 millions d'euros de l'UE pour un nouveau projet d'appui à l'entrepreneuriat au cours des 4 prochaines années. Dénommé « *Incubost* », il est destiné principalement aux incubateurs d'entreprises, aux chambres consulaires, aux centres de formation et à l'ensemble des acteurs qui proposent des services d'accompagnement aux jeunes qui souhaitent créer leur propre entreprise, ainsi qu'aux chefs d'entreprises qui souhaitent développer leur activité. En complément de cette action, l'UE accompagne les autorités, le secteur privé et la société civile pour que l'environnement des affaires et le climat d'investissement soient plus propices à la création et au développement des entreprises.

17/12 - Avec près de 4 millions d'euros en 2019, Madagascar est le premier pays de destination de l'aide française en matière de coopération décentralisée.

► Economie - Social

01/12 - Toliara accueille le premier Business forum de l'île. C'est la région enclavée de l'Atsimo-Andrefana, dans le Grand Sud qui a été choisie pour cette première édition. Deux cent participants sont attendus, des opérateurs économiques, des porteurs de projets, les représentants des ministères et autorités locales mais aussi les bailleurs, des banques et des fonds d'investissement. Le but de cette rencontre, organisée par l'EDBM, l'Economic Development Board of Madagascar, est de promouvoir les projets d'investissements agro-industriels de cette région vulnérable et de créer la rencontre entre les entreprises sur le terrain et les investisseurs potentiels, publics ou privés. Réunir en un même lieu les acteurs du développement et donner plus de visibilité à ce qui se fait déjà dans l'une des régions prioritaires de l'île, c'est l'objectif de ce forum qui devrait être dupliqué à d'autres régions en 2021. On attend de ce type de rencontre une redynamisation des régions qui souffrent de la centralisation des opportunités d'affaires dans la capitale. La situation s'est considérablement détériorée dans presque toute la partie Sud, particulièrement dans cette région l'Atsimo-Andrefana, à cause notamment de la sécheresse persistante et de la crise du coronavirus. La ville de Toliara a enregistré une recrudescence du phénomène « *4'mi* » [enfants des rues].

28/12 - Classement Choiseul 100 Africa 2020 - Deux Karana Malgaches classés parmi les 50 jeunes leaders économiques les plus talentueux d'Afrique. Shahim Ismaël, DG du groupe SMTP, fait partie des 25 « *jeunes leaders économiques africains les plus talentueux de leur génération* ». L'édition 2020 du classement Choiseul le classe 22ème. A la 37ème place on trouve Hasnaine Yavarhousen, DG du groupe Filatex¹¹. Les deux hommes ont moins de 40 ans, et selon les critères de classement du Choiseul 100 Africa, « *jouent un rôle majeur dans le développement économique* » du continent. Mais avec leurs groupes respectifs, présents dans des secteurs clés et créateurs de milliers d'emplois, ils ont également un rôle important dans le développement de Madagascar. Chaque année, depuis sept ans, l'institut Choiseul « *identifie, recense et*

¹¹ Le groupe Filatex est à la fois un concepteur de projets immobiliers, un producteur privé d'énergie et un acteur dans différents secteurs, notamment l'hôtellerie, la restauration et le bien-être. Le groupe SMTP est un conglomérat de 40 sociétés présentes à Madagascar ainsi qu'à l'étranger. Avec plus de 3 000 collaborateurs, le groupe industriel œuvre dans plusieurs domaines, entre autres l'industrie, l'agriculture, l'agro-alimentaire, l'immobilier, la construction, l'énergie et l'automobile.

classe les jeunes dirigeants africains de 40 ans et moins qui jouent ou sont appelés à jouer un rôle majeur dans le développement économique du continent dans un avenir proche ».

16/12 - L'Etat, en collaboration avec la société Madarail, prévoit de relancer le réseau ferroviaire, notamment la ligne Antananarivo-Toamasina- Moramanga-Lac Alaotra et Antananarivo-Antsirabe.

16/12 - Près de 90 % des routes à Madagascar en mauvais état, selon Hajo Andrianainarivelo, ministre de l'aménagement du territoire et des travaux publics. L'objectif de l'Etat est de faire baisser ce taux à 70 % en 2023.

17/12 - La mise en place de hotspot Wifi gratuits dans les 22 régions a démarré il y a trois mois. Une cinquantaine de sites du même type est actuellement en cours d'installation. La totalité du territoire national sera couverte d'ici Noël. Une centaine de nouvelles bornes seront encore installées en 2021. Le ministère des télécom vise à réduire la fracture numérique et à développer l'e-business. Actuellement les opérateurs utilisent essentiellement les réseaux sociaux, notamment *Facebook*, moins coûteux que l'Internet, dont le taux d'accès reste faible. La Grande île fait partie des 28 pays en Afrique qui ont une faible pénétration d'Internet avec un taux de près de 10 %. On compte aujourd'hui 2,9 millions d'utilisateurs d'Internet mobile contre seulement 29.113 abonnés à Internet fixe. Par ailleurs les fournisseurs d'accès ont été invités à améliorer leurs offres.

08/12 - La sécheresse persistante provoque de graves difficultés d'alimentation en eau et le retour des délestages. Le secteur privé réclame plus de réactivité de l'Etat. Des entreprises risquent de devoir réduire leur activité et de se tourner vers l'importation. En raison de l'instabilité du courant de la Jirama, des entreprises préfèrent utiliser en permanence de coûteux groupes électrogènes. Si Madagascar reste ce pays où il est très difficile d'investir parce que l'énergie reste instable et coûteuse, le développement rapide et durable attendu dans le cadre de la fameuse Emergence restera un vain mot, déclare le président du Syndicat des industries de Madagascar (SIM). Pour le moment, les autorités n'ont pas d'autres solutions que d'utiliser davantage d'énergie fossile. L'hybridation solaire-thermique présentée comme une solution à court et moyen terme est en cours de mise en place et n'est encore appliquée que dans les régions hors d'Antananarivo.

08/12 - Secteur du tourisme : les opérateurs réclament l'ouverture des frontières, tout au moins des vols régionaux (Réunion, Maurice, Afrique du Sud ...). Les opérateurs lancent un appel d'urgence à l'Etat car le secteur est en crise et le sera encore en 2021. La plupart des établissements restent fermés. Seuls 10 % des opérateurs membres de la Confédération du Tourisme de Madagascar ont pu reprendre leur activité. Depuis le 1er octobre, Nosy Be, ville pilote en matière de tourisme, bénéficie d'une réouverture de ses activités mais le bilan provisoire fait état d'une reprise timide avec environ 2 000 touristes en deux mois. Le tourisme y est encore très restreint avec l'obligation pour les visiteurs de rester sur l'île. Les vols opérés par les compagnies qui la desservent se voient imposées de sévères restrictions. Huit mois après les premières mesures de fermetures des frontières, le chômage des guides touristiques vivant près des aires protégées fait craindre une recrudescence des crimes environnementaux. La Grande île figurerait parmi les dix pays d'Afrique qui n'ont pas encore rétabli les vols internationaux.

04/12 - Hausse des prix du riz et inflation : le premier ministre Christian Ntsay annonce la tenue prochaine d'une réunion de crise avec les collecteurs, les grossistes, les détaillants et les défenseurs des droits des consommateurs. Au niveau de l'exécutif, on soupçonne une spéculation abusive destinée à déstabiliser le pouvoir en cette période de fin d'année. Le ministère du commerce semble dépassé par la situation. Seule nouvelle encourageante : le cours de la monnaie nationale tend à se stabiliser après une forte dégradation par rapport aux devises de référence.

05/12 - Le gouvernement fixe le prix du riz à 550 Ar le kapoaka¹². Cette décision, d'application immédiate, a été prise à l'issue d'une rencontre entre le premier ministre, des membres du gouvernement, des représentants des exportateurs et des détaillants et le gouverneur de la Banque centrale. L'objectif est de limiter le risque d'explosion sociale causé par la hausse vertigineuse et incontrôlable du prix du riz sur les marchés. Une hausse intenable pour la majorité des Malgaches qui sont encore affaiblis par plus de six mois de confinement, sans travail, alors que leur pouvoir d'achat est très faible. La principale cause de la hausse actuelle est l'insuffisance de la quantité de riz importée alors que Madagascar traverse la période de soudure où l'offre est plus faible. Par ailleurs, la production locale est encore insuffisante, malgré l'efficacité vantée du projet Papriz II du gouvernement japonais avec le ministère de l'agriculture et la production qui s'est élevée à près de 5 millions de tonnes cette année. Mais il y aurait également la hausse des cours du riz au niveau international. Pour assurer le maintien du prix fixé par le gouvernement, une importation de 100 000 tonnes de riz est envisagée avant la fin de l'année. Le ministère de l'industrie et du commerce va multiplier les opérations de contrôle des prix sur les marchés.

¹² Boite d'environ 350 grammes de riz
Justice et Droits de l'Homme à Madagascar

08/12 - Dans la capitale, les soupes populaires attirent chaque jour un peu plus de monde, relate RFI. Entre les conséquences économiques de la crise sanitaire et l'appauvrissement généralisé du pays, le nombre de personnes dans le besoin n'a jamais été aussi élevé, expliquent les associations. *« C'est de pire en pire. Il y a de plus en plus de gens, d'enfants, de mères et de pères dans la rue. C'est dû au manque d'emploi. Et la politique nationale mise en place depuis mars de fermeture des frontières et la politique de la mairie qui fait en sorte d'éloigner les plus pauvres du centre-ville, ça n'arrange pas vraiment les choses. »*, témoigne une bénévole.

16/12 - Selon les estimations de la Banque mondiale, le taux de pauvreté devrait atteindre à Madagascar 77,4 % en 2020 et 78,1 % en 2021. 1,4 million de malgaches ont basculé dans l'extrême pauvreté (à 1,9 dollar par jour) à cause de la crise sanitaire, a déclaré Marie-Chantal Uwanyiligira, country manager de la Banque à Madagascar. Il s'agit du taux le plus élevé depuis 2012. De mars à septembre, l'institution a mobilisé près de 300 millions de dollars pour appuyer le programme d'urgence élaboré par le gouvernement. Dans son analyse des perspectives 2021, la Banque écrit : *« En 2020, la pandémie de Covid-19 a plongé Madagascar dans une récession comparable à celle de la crise constitutionnelle de 2009, effaçant près d'une décennie d'effort en matière de réduction de la pauvreté. Malgré une stabilisation attendue en 2021, les répercussions de la pandémie feront planer une ombre durable sur les perspectives économiques du pays et pourraient être aggravées par des événements climatiques affectant des populations déjà vulnérables. Pour retrouver le chemin de la croissance, le pays devra étendre ses mesures d'urgence visant à préserver les moyens de subsistance et prévenir une résurgence de la pandémie, mais aussi les conjuguer à des réformes structurelles visant à accélérer la transformation économique de Madagascar, renforcer sa résilience aux chocs, et accroître la sécurité alimentaire. »*

20/12 - L'arrêt brutal de l'activité économique en pleine crise sanitaire a profondément affecté les entreprises et les ménages, indique une note de la Banque mondiale. 64,4 % des ménages ont déclaré avoir subi une perte de revenus depuis le début de la crise. Citée parmi les réponses à la baisse des revenus, la réduction de la consommation alimentaire représente une menace pour la santé des ménages les plus vulnérables, alors que ceux-ci enregistrent un des niveaux d'insécurité alimentaire les plus élevés de l'Afrique subsaharienne.

17/12 - Non-rapatriement de devises - Le 17 novembre, 3 250 sociétés exportatrices se trouvaient en situation irrégulière. Le ministère de l'économie et des finances a décidé de bloquer le compte de ces opérateurs dans le Système intégré de gestion des opérations de change afin de stopper temporairement leurs échanges commerciaux avec l'extérieur. Depuis la mise en vigueur de cette disposition, 1 395 entreprises se sont conformées à la règle. L'ariary, en chute libre ces derniers temps, s'en trouve revalorisé sur le marché interbancaire de devises.

18/12 - Impôts - Plus de 8 000 opérateurs « hors-la-loi » se formalisent. La direction générale des impôts, en partenariat avec l'Agence internationale de coopération allemande (GIZ), s'est rapprochée des potentiels contribuables en menant une campagne de sensibilisation dans chaque arrondissement de la région d'Analamanga. Des unités fiscales mobiles ont été déployées sur place. Plus de 8 000 contribuables ont été enregistrés. Pour un minimum de perception de 16 000 Ar par contribuable, la campagne a rapporté plus de 122 millions à l'Etat en seulement deux mois. La sensibilisation va se poursuivre. La simplification des procédures a encouragé les informels à se déclarer. La formalisation offre la possibilité de contracter un prêt à la banque ou auprès d'une institution de microfinance. L'élargissement de l'assiette fiscale constitue l'une des priorités du ministère des finances et du budget dans la cadre de la loi de finances 2021.

22/12 - Un parfum de scandale flotte sur les exportations de litchis. Une entente entre le groupement des exportateurs malgaches et deux importateurs français verrouille le marché. Les transactions passent par une société offshore mauricienne, révèle *Le Monde*¹³. Le 15 octobre, Jean-Louis Bérard, propriétaire des Vergers de Madagascar, a saisi le Conseil de la concurrence de la Grande Ile pour constitution de monopole à l'encontre du groupement des exportateurs de litchis (GEL), auquel sont affiliées une trentaine d'entreprises. Il dénonce un circuit qui, de Toamasina jusqu'au marché de gros de Rungis en France, permet de verrouiller un très lucratif marché. Des témoignages et des documents attestent de la création d'une structure offshore à Maurice pour y faire transiter les transactions financières. Le député Roland Ratsiraka, membre du groupement, est un des rares à parler à visage découvert : *« Le GEL est guidé par un népotisme qui permet à quelques personnes de s'accaparer la majorité des quotas d'exportation sans que nous ayons notre mot à dire. Nous ne pouvons plus décider quand, où, ni à qui nous vendons nos fruits. »* En 2010, Andry Rajoelina, alors à la tête du régime de transition, a fait adopter un arrêté qui confie au GEL l'organisation de la campagne.

¹³ https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/12/22/ce-monopole-m-empêche-de-travailler-a-madagascar-un-parfum-de-scandale-flotte-sur-les-litchis_6064161_3234.html

A charge pour l'association de répartir un quota de 17 000 tonnes entre ses membres. Cette « *réglementation particulière* » devient la règle à laquelle il est toujours fait référence. Aucune exportation par bateau vers l'Europe ne peut avoir lieu en dehors de ce cadre. En 2011, le GEL a décidé d'attribuer à seulement deux entreprises françaises la commercialisation de la récolte. Neuf ans plus tard, l'emprise exercée par certains membres du conseil d'administration du GEL interpelle. Deux noms reviennent : Thierry Samtio, président du groupement, et **Maminiaina Ravatomanga, le puissant président du groupe Sodiat, proche du chef de l'Etat**. Sans leur aval, aucun fruit ne peut quitter Madagascar. Les généreux quotas dont profitent leurs entreprises ou celles de leurs proches font grincer des dents. En 2017, la création d'une « *structure commerciale* », enregistrée à Maurice et conçue « *comme une interface entre les importateurs et les exportateurs* », a introduit un écran supplémentaire sur les accords passés entre les hommes forts du GEL et le duo français. Depuis cette date, le GEL vend la totalité des quotas d'exportation de litchis à cette structure baptisée The Litchi Trading Company Ltd (LTC). A qui donc profite ce mystérieux circuit financier ? s'interroge le quotidien.

Taux de change au 31/12/20 : 1 euro = 4 794 Ariary

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune, Newsmada (Les Nouvelles), La Vérité, La Gazette 2GI, Orange.mg, Madagate, Moov, 2424.mg, Justice Madagascar (Facebook), Agence malagasy de presse.com, afriqueactudaily.com, Malagasynews, Mada-actu.info.